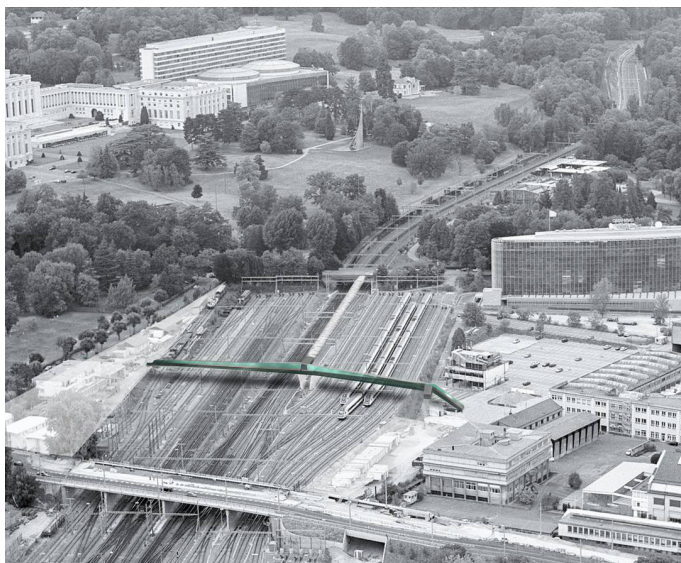


# Projet d'agglo

franco-valdo-genevois



**Rapport de mise  
en œuvre du Projet  
d'agglomération 2007**

JUIN 2012





.....

Annexe 7

.....

**Rapport de mise en œuvre  
du Projet  
d'agglomération 2007**



Auteurs :

**Algoe (Rose Mégard, Etienne Vignali)**

**Ingrid Carini, Anne-Michèle Donnet, Jean-Baptiste Ferey, Philippe Steiner**

Avec l'appui de :

**L'Équipe du Projet d'agglomération, le Comité de Projet et les partenaires**





## Avertissement

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois de 2<sup>ème</sup> génération est constitué des documents suivants :

> **Charte 2012 du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois**  
**Engagement politique des partenaires**

> **Rapport d'accompagnement - synthèse du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2012**

> **Huit annexes :**

- Diagnostic
- Projet paysage 2012
- Schéma d'agglomération 2012  
Urbanisation, mobilité, paysage et environnement
- Mesures du Projet d'agglomération 2012  
Urbanisation, mobilité, paysage et environnement
- Evaluation des mesures et critères d'efficacité
- Evaluation environnementale stratégique
- Rapport de mise en œuvre du Projet d'agglomération 2007
- Politiques de services dans le cadre du Projet d'agglomération



# Table des matières

<b>1. Rapport de mise en œuvre de la conception d'ensemble du projet d'agglomération franco-valdo-genevoise 1<sup>ère</sup> génération selon l'accord sur les prestations .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Tableaux des mesures selon l'accord sur les prestations : .....</b>	<b>13</b>
• Projets urgents	
• A1	
• Ae1	
• Av1 Transport	
• As1 urbanisation	
• Non FI rail	
• B	

# Rapport de mise en œuvre de la conception d'ensemble du projet d'agglomération franco-valdo-genevois 1<sup>ère</sup> génération selon l'accord sur les prestations

## Partie B

Le présent rapport de mise en œuvre doit se référer à l'ensemble de votre projet d'agglomération, pour lequel la Confédération et les Cantons se sont engagés au travers de l'accord sur les prestations concernant le projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Les projets d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération ont été révisés par l'organisme responsable en vue de la 2<sup>ème</sup> génération. L'objectif est d'améliorer leur efficacité et de prendre en considération les modifications des conditions cadres, les effets des mesures de la 1<sup>ère</sup> génération ou autres évolutions de la situation de l'agglomération. Ils font l'objet d'une nouvelle évaluation (voir Directives, chapitre 2.3.2).

Le présent modèle est à remplir par les agglomérations. Le texte ne doit pas dépasser 10 pages, ceci sans modification du format des blocs de texte et de la taille de police de caractère (Standard Arial 10, la structure et mise en forme du titre dans les blocs de texte peuvent être définies librement).

Les explications sur l'état de mise en œuvre du projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération sur la base de l'accord sur les prestations sont à présenter dans le rapport de mise en œuvre :

<p>1) Explications concernant l'esprit de la conception d'ensemble du projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération</p>
<p><i>Les explications ont pour objectif de permettre à la Confédération de mieux comprendre les défis rencontrés dans l'agglomération lors de la mise en œuvre du projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération.</i></p> <p><i>Il convient pour l'essentiel</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>d'indiquer les difficultés et leurs conséquences pour le projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération</i></li> <li>• <i>d'expliquer les éventuelles divergences et modifications de contenu déjà connues/prévisibles qui concernent l'esprit du projet d'agglomération</i></li> </ul> <p>A cet égard, les explications doivent au moins englober les thèmes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>vision centrale/principe directeur/objectifs,</i></li> <li>- <i>stratégie d'urbanisation et de transports,</i></li> <li>- <i>effet des mesures clés et éventuelles prestations complémentaires spéciales [allant dans le sens du projet d'agglomération].</i></li> </ul> <p><i>Indépendamment de cela, les modifications concrètes des mesures doivent être signalées directement à l'ARE, conformément à l'accord sur les prestations.</i></p>
<p>La mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a fait face à plusieurs défis et difficultés qui tiennent à la taille du territoire, à l'existence des frontières, au retard en matière d'infrastructures de transport, à l'attractivité soutenue du territoire et au déséquilibre existant entre les territoires.</p> <p>Face à ces défis, les partenaires ont poursuivi leur élaboration commune du Projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération (PA 2012) en confirmant la vision et les stratégies d'urbanisation, de transports,</p>

de paysage et d'environnement définies en 2007, de même que les objectifs définis pour les politiques de services.

La vision et les stratégies ont toutefois été approfondies, précisées et complétées sur la base des travaux conduits depuis 2008. Les documents de planification, qu'il s'agisse du Plan Directeur Cantonal genevois, du Plan Directeur Cantonal vaudois, du Plan directeur du district de Nyon, des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des territoires français, intègrent les objectifs du Projet d'Agglomération de 1<sup>ère</sup> génération (PA 2007) et ont été validés ou sont en cours de validation (voir rapport d'accompagnement, annexe 3 - chapitre 2, annexe 4 - fiche U-C). Les mesures "urbanisation", qui avaient fait l'objet de Projets Stratégiques de Développement (PSD) ont amené le Canton de Genève à se mobiliser et à instituer une direction spécifique au sein de l'administration pour leur étude et leur mise en œuvre. De même, les différents maîtres d'ouvrages s'organisent sur les projets prioritaires de développement et d'infrastructures.

La visibilité des effets de ce projet requiert du temps. En effet, les enjeux sont majeurs et les équilibres consensuels délicats. Toutefois, les partenaires ont réitéré leurs engagements et construisent ensemble cette culture transfrontalière, concrétisée notamment par la création du Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Projet d'agglomération, lui donnant ainsi une personnalité juridique propre (voir Charte 2012 et rapport d'accompagnement, chapitre 6).

De façon générale, les difficultés et défis auxquels il a fallu répondre sont de 5 types :

### **1. La taille du territoire**

915'000 habitants

211 communes

2'000 km<sup>2</sup>

La conception d'un projet de territoire à une si large échelle n'est pas chose facile. La recherche de cohérence est primordiale et s'est traduit par l'élaboration d'une image directrice à l'échelle de l'agglomération : le schéma d'agglomération. Pour consolider cette image directrice, il importe de réaliser des vérifications et des approfondissements à différentes échelles, pour tous les domaines traités.

C'est dans cette perspective qu'a été lancée une double démarche dont l'objectif était de consolider le projet de 1<sup>ère</sup> génération (voir rapport d'accompagnement et Annexe 3, chapitre 2). Il s'est d'abord agi d'une approche spatiale, par la mise en route de démarches de projets à l'échelle des différents axes de développement de l'agglomération - les "Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA)". Ensuite, une approche thématique a permis le lancement d'études sur les sujets qui méritaient d'être développés à l'échelle transfrontalière, comme les transports, l'économie, l'agriculture ou le logement (voir liste détaillée dans le rapport d'accompagnement - annexe 1).

Les PACA ont permis de renouveler la démarche de projet de territoire à une échelle intermédiaire entre celle de l'ensemble de l'agglomération et celle de chaque opération urbaine, en articulant savoir-faire des experts et concertation.

Cette double approche a été faite d'itérations entre les PACA et les études thématiques (plusieurs dizaines d'études menées en matière d'environnement, de mobilité, d'urbanisme, de logement et d'économie), pour aboutir à une nouvelle mise en cohérence au travers du Projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération. Grâce à cette approche, il a ainsi été possible de disposer d'outils efficaces de mise en œuvre du Projet d'agglomération, tout en développant une culture du "travailler autrement" et en initiant un travail continu d'approfondissement et de mise à jour.

Communiquer à cette échelle et entraîner l'adhésion de la population est également complexe. La démarche du Projet d'agglomération, particulièrement au travers des PACA, a permis d'associer autant que faire se peut la société civile, au-delà des partenaires institutionnels et des nombreux élus. Une nouvelle étape va être prochainement franchie avec la création d'un Forum d'agglomération qui permettra d'associer encore plus étroitement la société civile.



La récente démarche de communication auprès du grand public pour donner un nom à l'agglomération illustre bien à la fois le changement dans la perception de ce projet, son inscription dans la réalité et certaines de ses difficultés, l'ampleur du projet rendant l'identification de tous parfois difficile.

## **2. Les frontières**

2 pays

2 cantons

2 départements

9 communautés de communes (regroupements intercommunaux)

Cette situation se traduit par des différences :

- de réglementation, et spécifiquement en matière de planification (les protections des territoires, les usages du sol, les autorisations... ne suivent pas les mêmes règles ni les mêmes pratiques entre les territoires de l'agglomération) et peuvent se traduire par des différences de conception ;
- de calendriers (politique avec les élections, décisionnel et financier pour les subventions et particulièrement pour les réalisations des tramways transfrontaliers dont les travaux doivent être commencés avant fin 2013 pour la France et ne doivent pas commencer avant 2015 pour la Confédération) ;
- de données, notamment statistiques qui ne sont pas établies sur les mêmes périmètres ou les mêmes objets, ni traitées selon les mêmes méthodes, ce qui rend les comparaisons ou les études complexes ;
- de moyens financiers, qui sont fonction de la taille et des compétences des structures institutionnelles, très variables de l'une à l'autre ; ces différences sont encore renforcées par les frontières, tout en étant influencées par les variations du taux de change ;
- d'ingénierie, domaine dans lequel les territoires ne disposent pas des mêmes moyens humains, techniques, financiers (notamment administration cantonale centralisée à Genève, personnels issus des différentes collectivités partenaires en France) ni des mêmes références.

Ces différences sont affrontées autant que possible et des moyens communs sont mis en place : le Modèle Multimodal Transfrontalier, l'Observatoire Statistique Transfrontalier, le SIG d'agglomération Géoagglomération pour les moyens techniques, la mise en place d'un GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) pour créer une gouvernance commune. Il n'en reste pas moins que certains domaines restent de compétence nationale, que chaque territoire conserve sa souveraineté et que seul le choix d'un objectif commun permet à chacun de définir les moyens à mettre en œuvre.

L'équipe du Projet d'agglomération, qui s'est étoffée depuis le PA 2007, reste constituée de trois parties rattachées administrativement aux entités genevoise, française et vaudoise, qui se répartissent les missions et travaillent ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre. Son renforcement s'est fait en parallèle à l'élargissement et à la consolidation du réseau de partenaires.

Les travaux conduits depuis 2008 ont permis à l'ensemble des équipes techniques de développer des habitudes de travail communes, fluidifiant ainsi la mise en œuvre des projets, leur coordination et leur cohérence, développant une culture commune de l'agglomération, de ses enjeux et de ses usages, et une volonté de poursuivre ensemble une démarche de qualité. Ceci contribue grandement à la diffusion et à l'appropriation des fondements et perspectives du Projet d'agglomération. La démarche transfrontalière des PACA, qui s'est concrétisée par un travail commun entre les autorités suisses et françaises, y compris à l'échelon communal, a facilité l'appropriation des enjeux de l'agglomération et la transcription des recommandations issues de cette démarche dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire, y compris ceux des communes.

### **3. Un retard en matière d'infrastructures de transport qui s'explique par l'existence de la frontière**

Qu'il s'agisse de la desserte ferroviaire, des transports publics du Canton de Genève ou plus encore de ceux des territoires français, et même du système autoroutier autour de Genève, l'ensemble du système de transport est face à un défi important pour atteindre le niveau attendu d'une agglomération de près d'un million d'habitants.

Avec le début des travaux du CEVA en novembre 2011, une étape importante est franchie, même si les retards dus au traitement des recours vont entraîner celui de la mise en œuvre de certaines mesures liées du Projet d'Agglomération qui ne pourront se réaliser aux dates prévues dans l'accord de prestations signé en 2011 (notamment interfaces CEVA, vélo-stations des gares, réalisation de la Voie Verte sur la tranchée couverte du CEVA).

Les autres projets envisagés, permettant un rattrapage, sont lourds. Il s'agit tout d'abord de la mise en place d'un réseau plus performant, par un renforcement considérable du réseau d'axes forts TP allant au-delà des frontières. Il s'agit aussi de la traversée du lac et de l'élargissement du contournement autoroutier actuel de Genève pour résoudre les goulets d'étranglements. Il s'agit enfin de la poursuite du développement du réseau ferroviaire transfrontalier à commencer par l'extension de la gare Cornavin - étape indispensable au développement de l'offre - puis la réalisation d'une raquette ferroviaire pour augmenter les capacités de l'ensemble du réseau, et, du côté français, de renforcer l'infrastructure ferroviaire en prolongement du CEVA.

Ce retard à combler rend moins visibles les effets du projet d'agglomération et les financements à mobiliser sont élevés, alors que l'effort à consentir est très important.

En outre, compte tenu de sa taille et de son caractère transfrontalier, l'agglomération ne dispose pas d'autorité unique de planification et de gestion des transports, mais au contraire d'une multitude d'autorités compétentes et d'opérateurs. Ainsi, il convient de mettre sur pied des organisations spécifiques, comme le GLCT Transport Publics Transfrontaliers. C'est depuis les années 2000 que les coopérations se renforcent entre autorités compétentes.

De façon générale, la présence de la frontière a rendu systématiquement plus complexe l'élaboration, puis la réalisation des infrastructures de mobilité nécessaires à l'ensemble de l'agglomération.

### **4. Une attractivité soutenue**

Cette attractivité, considérée comme une chance du territoire, se concrétise par l'accueil de nouveaux habitants et la création d'emplois supplémentaires, soit 65'000 habitants nouveaux entre 2005 et 2010 sur le périmètre du PA 2007 et 45'000 emplois nouveaux, auxquels s'ajoutent les habitants et les emplois dus à l'extension du périmètre. Cette croissance n'est pas sans impact sur la consommation des ressources (espaces agricoles et naturels, eau, etc.).

Le Canton de Genève n'absorbe pas l'ensemble des nouveaux habitants attirés par les emplois créés (33'000 entre 2005 et 2010). Les territoires vaudois et français sont donc amenés à répondre à cette pression : le déséquilibre s'accroît et se traduit par une augmentation des logements construits, particulièrement en territoire français - et donc des déplacements - qui dépasse les prévisions.

Même si les effets attendus du Projet d'Agglomération - une polarisation et une densité du tissu bâti renforcées - commencent à se percevoir, cette pression conjuguée à la lenteur avec laquelle les planifications produisent leurs pleins effets, pourraient laisser penser que les mesures prises ne sont pas suffisantes.

Il faut pourtant souligner que sont prises des décisions de déclassement de zones à bâtir pour les reclasser en terres agricoles, et que cela concerne plusieurs centaines d'hectares à l'échelle de l'agglomération, essentiellement en France (voir annexe 1, chapitre 3). Du côté de Genève, l'objectif de 2500 logements par an a été confirmé et figure désormais dans le projet de nouveau Plan directeur cantonal. Si le nombre de logements construits en 2011 reste en-deçà de cet objectif, des

signes d'évolution positive sont perceptibles. Ainsi, les logements neufs ayant fait l'objet d'une requête en autorisation de construire étaient au nombre de 2411 en 2011. Preuve que les stratégies proposées par le Projet d'agglomération commencent à se concrétiser.

#### **5. Un déséquilibre que les partenaires veulent réduire**

Ce déséquilibre, conséquence des points vus précédemment, est identifié et fait l'objet des accords de base du projet sur la répartition des logements et des emplois. Il est également à l'origine des politiques de services menées conjointement depuis le début des travaux du Projet d'agglomération.

Cela se traduit dans les compléments apportés dans le Projet d'agglomération 2012 : aux fondements d'une "agglomération compacte, multipolaire et verte", sont ajoutés ceux d'une "agglomération solidaire, dynamique et efficace".

Les objectifs de rééquilibrage du territoire sur la période 2010-2030 sont confirmés :

- . accueillir 200'000 nouveaux habitants, selon les perspectives démographiques, qui s'ajoutent aux 915'000 habitants actuels ;
- . Accueillir 50 % de ces nouveaux habitants à Genève et 50% en France et dans le District de Nyon
- . Créer 100'000 emplois supplémentaires à l'échelle de l'agglomération dont 30% en France, notamment des emplois qualifiés.

La participation du Canton de Genève au financement d'infrastructures du Projet d'agglomération en territoire français est envisagée et pourrait permettre de combler une disparité et de développer des mécanismes de solidarité financière nouveaux pour l'agglomération.

## 2) Présentation de la logique, la continuité et de la cohérence entre la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> génération de projet d'agglomération

*Pour l'examen du projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, une plus grande importance sera accordée aux fondements logiques du projet d'agglomération: les mesures proposées doivent être le produit d'une analyse logique de la vision et des stratégies (fil conducteur) (cf. directives, chapitre 1.4). Le projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération fait partie intégrante de ces bases. Il est donc important que le projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération s'appuie de manière logique sur le projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération, et que des améliorations aient été apportées. La cohérence entre la 1<sup>ère</sup> à la 2<sup>ème</sup> génération doit être lisible dans le projet actuel.*

*Concrètement, il convient de montrer clairement dans cette partie du rapport comment se présente ce lien. Si cela est présenté de manière claire et exhaustive dans le rapport du projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, des références aux pages correspondantes suffisent.*

Le PA 2012 est dans la droite ligne du PA 2007. Il conserve les fondements et la vision du PA1 : une agglomération multipolaire, compacte et verte auxquels sont ajoutés trois fondements qualifiant le fonctionnement de l'agglomération : solidaire, dynamique et efficace.

Le rapport d'accompagnement (voir notamment chapitre 1) détaille cette filiation.

De même, comme le PA 2007, le PA 2012 est complété par un volet "politiques de services", partie intégrante du Projet d'Agglomération (voir annexe 8 - Politiques de services).

De façon générale, l'ensemble des approfondissements intervenus entre le PA 2007 et le PA 2012 ont permis de tester l'approche d'agglomération, d'apprendre et d'expérimenter. Le Schéma d'agglomération 2012 (SA 2012) représente une nouvelle phase de mise en cohérence. Il cherche à harmoniser les objectifs et principes à l'échelle de l'agglomération et à prioriser les réalisations compte tenu du contexte d'ensemble (voir annexe 3 - schéma d'agglomération 2012).

Cette mise en cohérence a nécessité ainsi des choix, des priorisations ou des adaptations par rapport aux décisions et réflexions menées dans les PACA et leurs plans de synthèse. Les principaux approfondissements du SA 2012 portent sur :

- . la précision de la hiérarchisation des centres et de la structure du territoire (notamment identification d'une agglomération centrale et de cinq agglomérations régionales et reconnaissance du rôle de l'espace périurbain et rural) ;
- . la concrétisation du projet paysage pour l'agglomération ;
- . la mise en cohérence, à l'échelle de l'agglomération, des propositions émises par les PACA en matière de mobilité ;
- . la précision, l'actualisation et la concrétisation des structures des réseaux de mobilité en lien avec la structure du territoire ;
- . l'identification des surfaces de développement (extension et densification) prioritaires pour l'habitat et les emplois en adéquation avec les perspectives de développement démographique de l'agglomération mises à jour ;
- . l'identification des projets, mesures et actions prioritaires du point de vue de l'agglomération, en matière de mobilité, d'urbanisation et de paysage/environnement.

**3) Mesures B du projet d'agglomération de 1<sup>ère</sup> génération**

*La Confédération a besoin d'informations sur la manière dont les mesures B de 1<sup>ère</sup> génération ont été traitées dans le projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération (mesures B de 1<sup>ère</sup> génération selon l'accord sur les prestations et le rapport d'examen).*

*Remplir pour cela le tableau Excel annexe « B restantes ».*

*Cette partie de texte est à remplir si les explications contenues dans le tableau Excel ne sont pas suffisantes.*

*Les problèmes spécifiques concernant les mesures B peuvent être expliqués (selon les catégories : Mesures de priorité B, mesures de priorité B assumées entièrement par l'agglomération, mesures non imputables au fonds d'infrastructures, plus particulièrement les mesures de priorité B en matière de rail).*

*Si cela est présenté de manière claire dans le rapport du projet d'agglomération de 2<sup>ème</sup> génération, une référence de page dans le tableau Excel ou dans l'encadré ci-dessous suffit.*

Les mesures B du SA1 ont été inscrites en A à l'exception de la mesure 13.7 inscrite en C. En effet la Nouvelle halte ferroviaire à Châtelaine nécessite pour pouvoir être réalisée que la capacité des voies dans ce secteur soit augmentée et que la gare centrale de l'agglomération, la gare de Cornavin, soit agrandie ce qui n'est pas possible avant 2025.

La mesure 33-7, extension du tramway : prolongement entre CERN (CH) et Saint-Genis-Pouilly centre (F), qui était inscrite en B est inscrite en A.

La mesure 12-8, rabattements TC sur les gares du réseau national dans le Canton de Vaud, est inscrite en A.

La mesure 36-3-4, prolongement de l'axe TC entre MICA et la gare d'Annemasse, a été éclatée en deux mesures : mesure 36-3-7 : aménagement pour lignes de bus en A et mesure 36-3-4 : aménagement pour lignes de trolley bus en B.

La mesure 35-15, requalification de l'espace-rue sur la route de Saint-Julien, y compris les aménagements pour les bus, a évolué : la mesure a été intégrée à la mesure 35-14 du tram de Saint-Julien sur la route de Base, inscrite en A.

La liste correspondant au paquet mobilité douce liste B est repris dans les mesures

- 12-10, accessibilité modes doux de la gare de Coppet : prolongement du passage sous voie à Coppet en A
- 31-3 accessibilité modes doux des gares principales dans le Canton de Vaud : passerelle entre Prangins et Nyon en A
- 31-4 accessibilité modes doux des gares principales dans le Canton de Vaud : nouveau passage sous voie à Nyon - cette mesure a été réunie avec la mesure 31-3 et est donc en A
- 31-5 accessibilité modes doux des gares principales dans le Canton de Vaud : nouveau passage sous voie à Gland - cette mesure a été éclatée en deux mesures : mesure 31-5 : passage sous voie Est en A et mesure 31-6 : passage sous voie Ouest en B

Voir aussi l'annexe 4 - Mesures du Projet d'agglomération 2012



## Dringliche Projekte / Projets urgents

Bundesbeschluss über den Gesamtkredit für den Infrastrukturfonds vom 4. Oktober 2006 / Arrêté fédéral concernant le crédit global pour le fonds d'infrastructure du 4 octobre 2006

N° mesure-Info		Coût d'investissement				Etat des coûts Prestation de la Confédération		Echéancier				Avancement des travaux	Explications						
		Etat actuel		Fin du projet selon facture finale convention de financement	Convention de financement	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Mise en œuvre				Avancement des travaux ensemble de la mesure	évtl. explications de l'ensemble de la mesure							
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure-n° (aggl.)	Description de la mesure	Cat.	Coût	Estimation actuelle des coûts, renchérisse-ment incl. (Mio.)	TVA incl.? (oui=1, non=0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Coût (Mio renchérisse-ment et TVA incl.)	Coût (2005 sans TVA)	Coût (Mio renchérisse-ment et TVA incl.)	Date fin convention de financement (JJ/MM/AAAA)	Début des travaux (AAAA)	Fin = facture finale (AAAA)	Mise en service (AAAA)	%	Place pour d'évtl. explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève			10-1 CEVA	1	942.00	1567.2	0	nov.12		550.00					2017		maîtrise d'ouvrage compétente : CFF Travaux en cours
6621	G	6621 Genève			33-1 Tram Cornavin-Meyrin-CERN(TCMC)	1	420.00	366.24	1	déc.11		210.00					2011		maîtrise d'ouvrage compétente : Canton de Genève Tram mis en service en avril 2011. Fin des travaux : décembre 2011. Travaux réalisés.
6621	G	6621 Genève			34-1 Tram Onex-Bernex (TCOB)	1	180.00	213.28	1	déc.11		90.00					2011		maîtrise d'ouvrage compétente : Canton de Genève Tram mis en service : décembre 2011. Fin des travaux : août 2012. Travaux réalisés.

### Bemerkungen/Erklärungen zur Tabelle / Remarques/explications concernant le tableau

- füllt ARE vorweg aus / rempli au préalable par l'ARE
- ist von Agglomeration auszufüllen / est rempli par l'agglomération
- wird von IF-Administration/ARE ausgefüllt werden / sera rempli par l'administration du Fonds d'infrastructure/ARE

### A1- Infrastrukturelle Massnahmen - Priorität A / A1 - Mesures infrastructurales - Priorité A

vgl. Leistungsvereinbarung Kapitel 3.3 / voir accord sur les prestations, chap. 3.3

N° mesure-Info		Etat des coûts d'investissement											Etat des coûts prestation de la confédération		Echéancier					Avancement des travaux	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux						
Catégorie des Mesures		Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Etat actuel			Zeitplanung Projektierungs-phase	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Accord sur les prestations	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Mise en œuvre					Avancement des travaux ensemble de la mesure	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications si la mesure ne sera pas réalisée								
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (aggl.)	Description de la mesure	Type	Cat.	Coût d'investissement	Priorité abc	Coût état 2005 sans TVA	Priorité abc	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non =0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Coût (Mio renchérissement et TVA incl.)	Coût (2005 sans TVA)	Coût (Mio renchérissement et TVA incl.)	Date fin des avant- projets (MM/AAAA)	Date fin convention de financement (JJ/MM/AAAA)	Début des travaux (AAAA)	Fin = facture finale (AAAA)	Mise en service (AAAA)	%	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)		
6621	G	6621 Genève	6621.001		10-3 Réaménagements des interfaces de la ligne CEVA (gares/haltes de Pont-Rouge, Bachet, Champel, Eaux-Vives, Chêne-Bourg et Annemasse), amélioration de l'intermodalité	1m	5	90.0	A	78.55	A	90.00	0	12/2007			31.42									Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève / Annemasse Agglo / Communes  Fin AVP : juin 2013. Fin convention de financement : 2015. La date de début des travaux dépend des gares. Mais sur le Canton de Genève, pas avant 2015. Pour la majorité des gares, les travaux s'effectueront en 2016, 2017, 2018. Date de mise en service : 2018.  Estimations valeur 2007 -hors TVA : - Chêne Bourg : 15 MCHF - Lancy Pont-Rouge : 19 MCHF - Eaux-Vives : 20 MCHF - Carouge-Bachet : 15 MCHF - Champel-Hôpital : 6 MCHF - Annemasse : 15 MCHF.	
6621	G	6621 Genève	6621.002		10-4 Liaison souterraine modes doux entre l'hôpital cantonal et la halte CEVA de Champel	1m	5	14.0	A	12.22	A	12.22	0	12/2005			4.89				2014					Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève (OU)  La mise en service de cette installation est planifiée pour correspondre à la mise en service de la halte CEVA - Champel (fin 2017). Cependant, la liaison souterraine de Champel est toujours sujette à un recours suspensif devant le Tribunal Fédéral.	
6621	G	6621 Genève	6621.011		33-6 Requalification de l'espace rue sur la route de Meyrin	2s	7	6.0	A	5.24	A	6.85	0	12/2011			2.09									Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève et CERN.  Un concours de projet d'espace public à un degré (SIA 142) a été réalisé. Un avant-projet sera présenté à l'ARE en juin 2012. Les travaux se dérouleront à partir de 2013. Ce projet bénéficie d'une étroite collaboration entre le CERN, la FIPOI et la commune de Meyrin, permettant notamment de coordonner le Masterplan en cours de planification au CERN, ainsi que la future extension du tramway vers Saint-Genis.	
6621	G	6621 Genève	6621.012		34-2 Tram Cornavin - Onex - Bernex : tronçon Cornavin - George-Favon	Tram	Tram	92.0	A	79.82	A	91.01	1	12/2011			31.92					2011					Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève  Tram mis en service en décembre 2011 Fin des travaux août 2012
6621	G	6621 Genève	6621.013		34-5 Extension du tramway : extension TCOB jusqu'en amont du village de Bernex	Tram	Tram	70.0	A	60.73	A	93.00	0	11/2011			24.29					2013					Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève  Le dossier PAP a été transmis à la Confédération en novembre 2011. La décision d'approbation des plans est attendue pour début 2013. La durée estimée des travaux est d'environ 2 ans. En fonction des capacités d'investissement de l'Etat de Genève et du développement de l'urbanisation, la réalisation de la mesure pourrait être différée.
6621	G	6621 Genève	6621.015		34-3 Réorganisation du réseau trolleybus en lien avec la réalisation du TCOB	4	4	7.4	A	6.46	A	7.40	0	03/2009			2.58					2013-2014					Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève.  Les études d'avant-projet, menées par les TPG et la DGM, ont débuté en septembre 2009. Le dossier PAP sera finalisé en 2013.



N° mesure-Info		Etat des coûts d'investissement											Etat des coûts prestation de la confédération		Echéancier					Avancement des travaux	Etapas prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux					
Catégorie des Mesures		Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Etat actuel			Zeitplanung Projektierungs-phase	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Accord sur les prestations	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Mise en œuvre					Avancement des travaux ensemble de la mesure	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications si la mesure ne sera pas réalisée							
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (aggl.)	Description de la mesure	Type	Cat.	Coût d'investissement	Priorité abc	Coût état 2005 sans TVA	Priorité abc	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non =0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Coût (Mio renchérissement et TVA incl.)	Coût (2005 sans TVA)	Coût (Mio renchérissement et TVA incl.)	Date fin des avant-projets (MM/AAAA)	Date fin convention de financement (JJ/MM/AAAA)	Début des travaux (AAAA)	Fin = facture finale (AAAA)	Mise en service (AAAA)	%	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)	
6621	G	6621 Genève	6621.016		34-4 Requalification de l'espace rue sur la route de Chancy	2s	7	6.0	A	5.24	A	5.24	1	12/2005			2.09					2014		2015		Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève Les études d'avant-projet sont menées en coordination avec celles du prolongement du TCOB (mesure 34-5). L'avant-projet sera déposé en mars 2013, pour un début des travaux en novembre 2014, et une réalisation en septembre 2015.
6621	G	6621 Genève	6621.017		35-3 TCSP Saint-Julien - Genève : tronçon Saint-Julien (sous-préfecture) et Saint-Julien (gare) Aménagement du TCSP et réalisation de la tranchée routière couverte	6	6	10.0	A	3.32	A	2.2 Mio €	0	12/2009			1.33					2013-2014		2015		Maîtrise d'ouvrage : Ville de St Julien + CCG Les premiers travaux ont été faits sur le tronçon douane-sous-préfecture (sur 1 Km de voie) en 2011 sous maîtrise d'ouvrage Ville de St Julien. Pour cette mesure, deuxième tronçon, l'articulation avec le projet de tramway est recherchée pour des aménagements optimisés. La réalisation de la tranchée couverte routière (dont la programmation est remise en cause) n'est pas comprise dans l'estimation financière. L'avant projet a été établi sur la première partie (rue Berthollet). Il ne manque plus que la validation de cet avant projet + établissement de l'AVP sur le terminus. Sur AVP terminus, rendu prévu mi 2013.
6621	G	6621 Genève	6621.022		36-1-6 Extension du tram entre Annemasse (centre) et Moëlleulaz (par route de Genève)	Tram	Tram	68.0	A	58.99	A	49,16 Mios €	0	03/2011			23.60					2013		2016		Maîtrise d'ouvrage : Annemasse Agglo Côté français, une maîtrise d'ouvrage déléguée a été désignée pour les projets de tram et de BHNS. La maîtrise d'œuvre du tram a été désignée à l'été 2011. Les études sont prévues jusqu'à début 2013. Les procédures de Déclaration d'Utilité Publique, de mise en compatibilité des documents d'urbanisme, etc. démarreront en 2012 et se poursuivront en 2013. Les travaux pourront démarrer fin 2013 : la mise en service est prévue mi 2016. Dépôt de l'AVP prévu pour septembre 2012.
6621	G	6621 Genève	6621.023		36-1-4 TCSP à Annemasse perpendiculaire au tram: rabatement sur CEVA et tram	4	4	40.0	A	9.43	A	20,1 Mios €	0	03/2012			3.77					2012		2014		Maîtrise d'ouvrage : Annemasse Agglo Une maîtrise d'ouvrage commune avec le projet de tramway a été désignée. Les études AVP ont été validées par la collectivité en avril 2012. L'AVP est en cours de transmission à la Confédération (juin 2012). La procédure d'enquête publique Bouchardeau devrait aboutir à une Déclaration d'utilité Publique (DUP) en juillet 2012. Le démarrage des travaux est programmé pour septembre 2012 et devrait durer jusqu'en 2014. Le coût du projet affiché est celui retenu dans le cadre de l'AVP validé. Il inclut les premières phases des P+R placés à chacun de ses terminus (Jean Monnet-entrée sud; Altéa-Chasseurs, entrée est d'Annemasse Agglo) ainsi que le matériel roulant.
6621	G	6621 Genève	6621.024		36-1-5 Requalification de l'espace rue Annemasse - route de Genève	2s	7	6.6	A	5.76	A	3,6 Mios €	0	03/2012			2.30					2013		2016		Maîtrise d'ouvrage : Annemasse Agglo + communes Cette mesure correspond à l'aménagement des espaces publics connexes au tramway le long du tracé depuis la frontière au centre d'Annemasse (cf. mesure 36-1-6). Le projet de cette requalification sera réalisé par la maîtrise d'œuvre du tramway (AVP en juin 2012). L'objectif est de réaliser ces travaux d'espaces publics concomitamment aux travaux d'extension du tramway.

N° mesure-Info		Etat des coûts d'investissement											Etat des coûts prestation de la confédération		Echéancier					Avancement des travaux	Etapas prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux						
Catégorie des Mesures		Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Etat actuel			Zeitplanung Projektierungs-phase	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Accord sur les prestations	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Mise en œuvre					Avancement des travaux ensemble de la mesure	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications si la mesure ne sera pas réalisée								
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (aggl.)	Description de la mesure	Type	Cat.	Coût d'investissement	Priorité abc	Coût état 2005 sans TVA	Priorité abc	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non =0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Coût (Mio renchérissement et TVA incl.)	Coût (2005 sans TVA)	Coût (Mio renchérissement et TVA incl.)	Date fin des avant-projets (MM/AAAA)	Date fin convention de financement (JJ/MM/AAAA)	Début des travaux (AAAA)	Fin = facture finale (AAAA)	Mise en service (AAAA)	%	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)		
6621	G	6621 Genève	6621.032		36-3-2 Développement TC sur l'axe Eaux-Vives - Communaux d'Ambilly (MICA) : infrastructures pour trolleybus	4e	4	12.0	A	10.47	A	10.47	0	12/2005			4.19					2014		2015		Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève Une étude préliminaire d'insertion sur l'axe Frontenex (Eaux-Vives / MICA) a été élaborée et transférée à la DGM pour la réalisation de l'AVP et du PRO du trolleybus ainsi que pour mener la procédure PAP. Les travaux devraient se dérouler avec un objectif visé de mise en exploitation de la ligne pour 2015. Si les logements MICA étaient livrés avant la mise en service du trolleybus, un bus pourrait être mis en place pour faire l'intérim.	
6621	G	6621 Genève	6621.038		30-3 Passerelle piétonne sur le pont du Mont-Blanc et/ou aménagements modes doux pont du Mont-Blanc	3	3	14.0	A	12.22	A	50	0	05/2012			4.89					2014-2015		2016		Maîtrise d'ouvrage : Ville de Genève Cette mesure fait l'objet d'un concours international dont les résultats sont connus en mai 2012 (inauguration de l'exposition publique le 29 mai 2012). Dépôt de l'AVP courant 2013.	
6621	G	6621 Genève	6621.040		30-6 Requalification de l'espace public du projet de densification Praille-Acacias-Vernets	2s	7	3.2	A	2.79	A	2.79	0	12/2005			1.12					2014		2016		Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève + commune de Lancy Cette mesure concerne la création et la réalisation d'un parcours majeur pour le secteur du PAV. Il permettra de mettre en lien les espaces publics existants et d'offrir des liaisons directes entre le centre ville, les coteaux de Lancy et le futur quartier de haute densité dans lequel se développe déjà le projet SOVALP et les gares CEVA (Lancy-Pont Rouge et Bachet de Pesay). La création de cet espace public en modes doux offrira non seulement un signe important quant à la mutation du secteur mais aussi un lieu d'observation de celle-ci. Les études de cette mesure pourraient être réalisées parallèlement à la mise au point du Plan Directeur de Quartier (PDQ) en 2013. Dépôt de l'AVP auprès de la Confédération prévu pour fin 2012.	
6621	G	6621 Genève	6621.041		30-7 Nouvelle passerelle piétonne et 2 roues de Sécheron	3m	5	10.0	A	8.73	A	15	0	12/2011			3.49					2011		2012		Maîtrise d'ouvrage : Ville de Genève La réalisation de cette mesure est en interface avec les travaux de la Maison de la Paix et ceux des logements étudiants. Les travaux ont démarré mi-2011. Fin des travaux prévue en décembre 2012. AVP déposé en 2009.	
6621	G	6621 Genève	6621.057		52-1 Requalification de la route Suisse (première étape)	2s	7	20.0	A	17.45	A	8.725 GE et 26 VD	0	12/2011			6.98						2013		2016		Maîtrise d'ouvrage : Canton de Genève / Canton de Vaud Pour cette mesure renumérotée 12-15 dans le PA2, le coût actuel est de 8,725 Mio CHF pour la partie genevoise et de 26 MCHF pour la partie vaudoise. Partie genevoise, le dossier a été déposé à l'ARE courant avril 2012. La demande d'autorisation de construire sera déposée en juin 2012. Il est prévu que les travaux débutent en 2013, pour une durée de deux ans et demi. La réalisation est prévue de 2013 à 2016: - Canton de Genève : travaux de 2013 à 2015 - Canton de Vaud : travaux de 2014 à 2016

N° mesure-Info		Etat des coûts d'investissement											Etat des coûts prestation de la confédération		Echéancier					Avancement des travaux	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux					
Catégorie des Mesures		Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Etat actuel			Zeitplanung Projektierungs-phase	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Accord sur les prestations	Fin du projet selon facture finale convention de financement	Mise en œuvre					Avancement des travaux ensemble de la mesure	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications si la mesure ne sera pas réalisée							
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (aggl.)	Description de la mesure	Type	Cat.	Coût d'investissement	Priorité abc	Coût état 2005 sans TVA	Priorité abc	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non =0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Coût (Mio renchérissement et TVA incl.)	Coût (2005 sans TVA)	Coût (Mio renchérissement et TVA incl.)	Date fin des avant-projets (MM/AAAA)	Date fin convention de financement (JJ/MM/AAAA)	Début des travaux (AAAA)	Fin = facture finale (AAAA)	Mise en service (AAAA)	%		
					12-9 Amélioration de la capacité de la ligne RER Coppet - Genève : création de deux points de croisements	1	1	80.0	A	69.40	A	99.7	0	05/2012			27.76					2013		2015		Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.061																							Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève / CFF / Canton de Vaud.  L'objectif général est de pouvoir offrir une desserte au quart d'heure entre Genève et Coppet pour le trafic régional. Le dossier PAP a été déposé en septembre 2011. Les travaux débuteront mi-2013. La mesure comprend la réalisation des îlots de croisement de Mies et de Chambésy, des améliorations de la signalisation entre Coppet et Genève, la reprise des aiguillages à Cornavin et l'allongement des quais des gares concernées.
6621	G	6621 Genève	6621.124		Concept mobilité douce liste A	3be	3	21.0		18.33	A	voir ci-dessous					7.33					voir ci-dessous		voir ci-dessous		
					10-6 Voie verte modes doux sur la tranchée couverte de la ligne ferroviaire CEVA (tronçon français)							1,5	0	02/2012								2015		2017		Maitrise d'ouvrage : Annemasse Agglo  Mesure dont la réalisation est liée au RER transfrontalier, et qui a donc été décalée du fait du retard des travaux du CEVA. En effet, le calibrage de la voie verte dépendra de celui de la tranchée du CEVA (qui n'a pas encore définie par RFF). Une première étude de faisabilité a été rendue en mars 2012 dans le cadre d'une étude modes doux pilotée par Annemasse Agglo. Un AVP devrait être rendu en 2013.
					30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la ville de Genève)							20.00	0	05/2012								2014		2019		Maitrise d'ouvrage : Ville de Genève  Le démarrage des études opérationnelles pourra démarrer début 2012. Les études seront suivies par l'Etat de Genève. L'AVP sera rendu fin 2012.
					33-4 Nouvelle liaison directe des modes doux entre St Genis et la zone d'activité de la ZYMESA							0.785	0	05/2012								2014		2015		Maitrise d'ouvrage : Commune de St Genis / Canton de Genève  Envoi de l'AVP fin 2012 - début 2013. Travaux prévus en 2014.
					30-2 Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction							3.1	0	12/2011								2013		2014		Maitrise d'ouvrage : Ville de Genève  La demande d'autorisation de construire a été déposée à la fin de l'année 2011. AVP déposé en 2010.
					35-5 Liaison modes doux entre St Julien et Perly, en lien avec les aménagements pour bus							1	0	09/2010								2011		2014		Maitrise d'ouvrage : Ville de St Julien  Projet en plusieurs sous mesures . Un dossier a été remis à la Confédération en 2011 pour la première partie des aménagements à réaliser. Cette mesure comprend les itinéraires modes doux de rabattement sur ligne de bus.
					30-5 Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève (complément aux itinéraires balisés)							2.62	0	05/2012								2013		2016		Maitrise d'ouvrage : communes + Canton de Genève.  Les études d'avant-projet sur 3 axes ont commencé à la suite de l'adoption par le Conseil d'Etat du Plan directeur de la Mobilité Douce. L'avant-projet pourrait être formalisé pour fin 2012 au plus tôt.

Bemerkungen/Erklärungen zur Tabelle / Remarques/explications concernant le tableau  
 füllt ARE vorweg aus / rempli au préalable par l'ARE

### Ae1 - Eigenleistung / Ae1 - Prestations entièrement assumées par l'agglomération, priorité A

vgl. Leistungsvereinbarung Kapitel 3.2 / voir accord sur les prestations, chap. 3.2

N° mesure-Info		Etat des coûts d'investissement							Echéancier			Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux						
Catégorie de mesure		Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations	Etat actuel			Zeitplanung Projektierungsphase	Mise en œuvre			Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications si la mesure ne sera pas réalisée						
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglo)	Description de la mesure	Type	Cat.	Coût d'investissement	Priorité ABC	Priorité et classement	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non =0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Début des travaux (AAAA)	Fin (AAAA)	Mise en service (AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.018		35-4 Organisation du pôle multimodal de la gare de Saint-Julien	-	-	4.0	A	Ae	0.365 Mio €	0	12/2011		2013-2014	2014-2015	2015	Maîtrise d'ouvrage pressentie : CCG + Ville de St Julien  La maîtrise d'œuvre n'a pas encore été lancée. Dans le cadre partenariat avec Etat, Région, CG, CCG et ville. Acquisition foncière en cours de traitement + redéfinition du programme.  Rendu prévu de l'AVP mi-2013.
6621	G	6621 Genève	6621.020		35-6 Liaison rurale modes doux St-Julien - Certoux - Genève	3	3	0.3	A	Ae	0.3 Mio €	0	03/2012		2014	2015	2015	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Ville de Saint Julien + Canton de Genève (DGM)  Partie suisse : le Canton de Genève a un projet de balisage des itinéraires modes doux, pour faire le lien entre St Julien (via la route de Base et le bord de l'Aire). Etude sur le balisage des liaisons rurales entre Genève et Saint-Julien sera lancée d'ici fin 2012.  Partie française : la ville de Saint-Julien sera maître d'ouvrage. Une étude sur la liaison modes doux (ainsi que sur les aménagements, à l'extrémité de la liaison à Saint-Julien), prévue en 2012, sera lancée prochainement. Le mandataire sera également chargé de la maîtrise d'œuvre et de l'AVP. Les travaux pourraient démarrer fin 2013-début 2014.  Dépôt de l'AVP prévu au 1er semestre 2013.
6621	G	6621 Genève	6621.025		36-2-3 Aménagement du pôle multimodal Etoile Annemasse, y compris développement des réseaux d'accès modes doux et stationnement vélos	1m	5	27.0	A	Ae	21 Mios €	0	03/2012		2015	2017	2017	Maîtrise d'ouvrage compétente : Annemasse Agglo + communes + partenaires du pôle d'échange  Cette mesure est complémentaire à la mesure A1 d'aménagements de l'interface CEVA en gare d'Annemasse (10-3) . Un concours de maîtrise d'œuvre a été lancé sur le projet de Pôle d'Echange en mars 2012. Il doit permettre la finalisation des AVP d'ici fin 2012, pour un démarrage des travaux prévu en 2015 (avec un calendrier dépendant des travaux CEVA). L'objectif est de mettre en service le pôle multimodal concomitamment à la mise en service du CEVA prévue fin 2017.
6621	G	6621 Genève	6621.033		37-1 Renforcement de l'offre sur la ligne de bus Genève - Douvaine - Thonon - Évian : réalisation d'aménagements d'amélioration de la vitesse commerciale	6	6	0.5	A	Ae	1.15 Mios €	0	05/2012		2012	2012	2013	Maîtrise d'ouvrage compétente : Commune de Veigy.  Cette mesure ponctuelle (renommée 16-9 dans le PA2) consiste à améliorer le cheminement des bus actuels sur la RD1005 et au P+R au niveau de Veigy avec la construction d'un giratoire. Les travaux du P+R de Veigy ont débuté mais le giratoire (permettant un meilleur accès au P+R de Veigy) n'est pas encore réalisé. Seule la douane, pour l'emprise foncière, a été détruite.  D'autres préconisations ont été faites dans le cadre de l'étude pré-PSD, pour l'amélioration de l'efficacité des lignes de transport en commun le long de la RD 1005. Elles ont abouti à une nouvelle mesure A du PA2 : 16 20 "Aménagements routiers pour la priorisation et la mise en site propre de la ligne rapide TP interurbaine entre Genève et Thonon le long de la RD 1005".
6621	G	6621 Genève	6621.044		12-6 P+R à Coppet et à Gland	1pr	1	4.5	A	Ae	1	0	12/2011		2017	2019	2019	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Région de Nyon + communes de Coppet et de Gland.  Un concept d'accessibilité multimodale est en cours d'étude pour les gares de Coppet (en lien avec mesure 12-7) et de Gland (en lien avec mesure 31-2).  Le dépôt de l'AVP est prévu mi-2015

**Ae1 - Eigenleistung / Ae1 - Prestations entièrement assumées par l'agglomération, priorité A**

vgl. Leistungsvereinbarung Kapitel 3.2 / voir accord sur les prestations, chap. 3.2

N° mesure-Info		Etat des coûts d'investissement							Echéancier			Étapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux						
Catégorie de mesure		Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations	Etat actuel			Zeitplanung Projektierungsphase	Mise en œuvre			Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications si la mesure ne sera pas réalisée						
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure	Type	Cat.	Coût d'investissement	Priorité ABC	Priorité et classement	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non=0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Début des travaux (AAAA)	Fin (AAAA)	Mise en service (AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.045		13-4 P+R complémentaire à Bellegarde	1pr	1	2.4	A	Ae	2.4 Mio €	0	04/2012		2013	2014	2014	Maîtrise d'ouvrage identifiée : RFF. Réalisation d'un parking 150 places d'ici 2014.
6621	G	6621 Genève	6621.046		15-1 P+R à Reignier	1pr	1	0.8	A	Ae	3.5 Mios €	0	04/2012		2014	2018 pour la tranche 1; 2022 pour la tranche 2	2018 pour la tranche 1; 2022 pour la tranche 2	Maîtrise d'ouvrage pressentie : communauté de communes d'Arve et Salève  Les conditions de faisabilité de cette mesure permettant d'améliorer l'intermodalité restent à préciser. Les travaux sont prévus en 2 phases : - phase 1 (remise à niveau et mise en place d'une rampe d'accès sur la totalité d'une terrain + réalisation de 150 places de parking) - phase 2 (réalisation de 150 places de parking (portant la capacité à 300 places).  Le P+R pourrait être réalisé à horizon 2018 (au plus tard), en lien avec la mise en service de l'offre CEVA. La réalisation nécessaire d'une trémie pourrait engendrer des coûts supplémentaires sur cette opération.
6621	G	6621 Genève	6621.047		16-2 P+R de Machilly	1pr	1	1.6	A	Ae	1.95 Mios €		03/2012		2014-2015	2017	2017	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Annemasse Agglo.  La réalisation du P+R de la gare CEVA de Machilly est une réalisation dont l'efficacité est directement liée à la mise en service du CEVA.  La réalisation de ces aménagements pourrait être engagée dès 2014. Le cas échéant, elle sera agendée selon le programme de réalisation des infrastructures ferroviaires (horizon de mise en service CEVA).  Le dépôt de l'AVP est prévu en 2014.
6621	G	6621 Genève	6621.048		16-3 P+R de Bons-en-Chablais	1pr	1	0.7	A	Ae	1 Mois €	0	03/2012			réalisé	réalisé	Maîtrise d'ouvrage : Ville de Bons-en-Chablais.  Un P+R à Bons-en-Chablais est aujourd'hui fonctionnel mais devra être redimensionné pour s'adapter à l'augmentation de l'offre RER suite à la mise en service du CEVA.
6621	G	6621 Genève	6621.049		16-4 P+R de Perrignier	1pr	1	0.7	A	Ae	0.5 Mios €	0	03/2012			réalisé	réalisé	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Communauté de communes Les collines du Léman  Un P+R à Perrignier est aujourd'hui fonctionnel mais devra être redimensionné pour s'adapter à l'augmentation de l'offre RER suite à la mise en service du CEVA (nouvelle mesure 16-22 du PA2).
6621	G	6621 Genève	6621.054		12-7 Coppet accès gare : Desserte du pôle de développement et desserte routière de la gare (P+R et bus)	2	2	4.0	A	Ae	4.00	0	03/2012		2017	2019	2019	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Région de Nyon + communes de Coppet.  L'hypothèse retenue est celle d'une réalisation concomitante des travaux, ou du moins des études, avec la mesure 12-6 "P+R Coppet". Le Plan Directeur Localisé est en cours de modification et devrait être approuvé fin 2012. Les plans partiels d'affectation pourraient être élaborés à partir de 2013. Les études projet pourront donc démarrer au plus tôt en 2014 (validation d'un AVP au plus tôt mi 2014).

### Ae1 - Eigenleistung / Ae1 - Prestations entièrement assumées par l'agglomération, priorité A

vgl. Leistungsvereinbarung Kapitel 3.2 / voir accord sur les prestations, chap. 3.2

N° mesure-Info		Etat des coûts d'investissement							Echéancier			Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux						
Catégorie de mesure		Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations	Etat actuel			Zeitplanung Projektierungsphase	Mise en œuvre			Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications si la mesure ne sera pas réalisée						
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure	Type	Cat.	Coût d'investissement	Priorité ABC	Priorité et classement	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non =0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Début des travaux (AAAA)	Fin (AAAA)	Mise en service (AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.055		31-1 Route de distribution urbaine de Nyon_première partie	2	2	10.0	A	Ae	29	0	03/2012		2015	2017	2017	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Ville de Nyon + Région de Nyon + communes du SDAN.  Un avant-projet de boulevard urbaine est en cours d'étude. L'étude du franchissement de la ligne ferroviaire Nyon-St Cergue-Morez est en cours. La réalisation de la première partie de la RDU sur Nyon est liée au développement d'un Plan de Quartier faisant l'objet d'un processus d'adéquation aux objectifs du schéma directeur. Dépôt de l'AVP prévu pour fin 2013.
6621	G	6621 Genève	6621.056		31-2 Collectrice ouest de Gland	2	2	17.0	A	Ae	14.00	0	03/2012		2017	2019	2019	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Région de Nyon + Ville de Gland + Canton de Vaud  L'hypothèse retenue est celle d'une réalisation concomitante des travaux, ou du moins des études, avec la mesure 12-6 "P+R Gland". Une étude d'amélioration foncière AF/AT et une étude de faisabilité pour la collectrice Ouest ont été lancées. Leur résultat est attendue pour fin 2012. Des Plans Partiels d'Affectation (PPA) seront ensuite élaborés. Dépôt de l'AVP prévue en 2015.
6621	G	6621 Genève	6621.059		36-3-1 Route des Communaux d'Ambilly	2	2	7.0	A	Ae	7.00	0	12/2011		2013	2014	2014	Maîtrise d'ouvrage : Etat de Genève (OGC).  Le 1er PLQ Communaux d'Ambilly, comprenant le maillon routier Mica, a été adopté le 28 juillet 2011. Les deux-recours ont été retirés. Le dossier de requête en autorisation de construire du maillon routier a été déposé en janvier 2012. Le projet a dû intégrer des adaptations et des mesures complémentaires sur le réseau routier.

**Bemerkungen/Erklärungen zur Tabelle / Remarques/explications concernant le tableau**

- füllt ARE vorweg aus / rempli au préalable par l'ARE
- ist von Agglomération auszufüllen / est rempli par l'agglomération
- wird von IF-Administration/ARE ausgefüllt werden / sera rempli par l'administration du Fonds d'infrastructure/ARE

**Av1 - Nicht durch den Infrastrukturfonds mitfinanzierte Massnahmen - Verkehr / Av1 - Mesures non imputables au fonds d'infrastructure - Transports**

vgl. Leist

						Etat des coûts d'investissement				Echéancier			Etapas prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux				
						Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Zeitplanung Projektierungsphase	Etat actuel (si disponible)		Mise en œuvre			Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications <b>si la mesure ne sera pas réalisée</b>	
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure	Coût d'investissement	Priorité ABC	Coût	Priorité ABC	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non=0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Début des travaux (AAAA)	Fin (AAAA)	Mise en service (AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
						Kostenstand Investitionskosten				Terminplanung			Vorgesehene Schritte bis zum geplanten Umsetzungsbeginn/Baubeginn				
						Angaben Einreichung Agglomeration (2007)		Überprüfung Bund 2009 und Leistungsvereinbarung		Zeitplanung Projektierungsphase	Aktueller Stand falls vorhanden		Umsetzung			Beschrieb der vorgesehenen Schritte und Verfahren, welche bis zum geplanten Umsetzungsbeginn/Baubeginn noch notwendig sind inkl. Termine / Erläuterung <b>wenn nicht realisiert</b>	
BFS-Nr	Kl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Massnahmennummer (Agglo)	Massnahme	Kosten Investition	Priorität ABC	Kosten	Priorität ABC	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Aktuelle Kostenschätzung inkl. Teuerung (Mio.)	inkl. MWST? (ja=1, nein=0)	Stand aktuelle Kostenschätzung (MM/JJJJ)	Beginn (JJJJ)	Abschluss (JJJJ)	Inbetriebnahme (JJJJ)	Erläuterungen (max. 10 Zeilen pro Massnahme bei ca. 10 cm Spaltenbreite- und Schriftgrösse 10)
6621	G	6621 Genève	6621.004		10-7 Construction d'une vélostation à la gare d'Annemasse	0.5	A	k.A	Av		1 Mio €	0	03/2012	2015	2016	2016	Maîtrise d'ouvrage compétente : Annemasse Agglo.  Le projet de vélostation est intégrée aux études du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare d'Annemasse (voir la mesure 36-2-3), et s'intégrera dans son planning, pour une mise en œuvre au plus tard en 2016 préalable à la mise en place du CEVA. Une étude vélo est en cours pour finaliser le concept et le programme précis du projet. Un projet d'installation de consignes collectives vélo sur l'espace de la Gare est prévu dès l'été 2012. Le dépôt de l'AVP est prévu en décembre 2012, mais il reste lié au pôle d'échange multimodal.
6621	G	6621 Genève	6621.01		33-5 Développement des réseaux modes doux à Saint-Genis-Pouilly, Sergy et Thoiry	1.1	A	k.A	Av		5.94 Mio €	0	01/2012	2014-2015	2018	2018	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Communes  Les travaux seront engagés en 2014-2015 par les différentes communes concernées, sur la base de l'adoption par la Communauté de Communes du Pays de Gex de sa politique globale des déplacements (Plan de Mobilité Durable). Ces documents stratégiques seront, une fois adoptés, déclinés en plan d'actions concrètes.
6621	G	6621 Genève	6621.02800000001		36-2-4 Voie verte gare d'Annemasse - centre d'Annemasse - quartier du Perrier	1.1	A	k.A	Av		0.3 Mio €	0	03/2012	2012	2014	2014	Maîtrise d'ouvrage : Annemasse Agglo et communes  Cette mesure est un ensemble de mesures d'aménagement en faveur de la MD entre la gare d'Annemasse et le Perrier. Le tracé de la Voie Verte en tant que tel a été réorienté sur un tracé depuis la gare d'Annemasse vers Loex (mesure du PA2 36-2-9 "Voie Verte Léman Mont Blanc") suite à une étude de faisabilité modes doux dans le cadre du PDU conduite par Annemasse Agglo.
6621	G	6621 Genève	6621.02800000001		13-5 Modification de l'électrification de la ligne ferroviaire Bellegarde - Genève	27	A	k.A	Av		47 Mio €	0	04/2012	2013-2014	2015	2015	Maitrise d'ouvrage : RFF pour la partie française, CFF pour la partie suisse.  Le projet "Bellegarde-La Plaine" comprend la régénération du poste 1 de Bellegarde et sa télécommande, la mise en BAL (signalisation automatique) entre Longeray et La Plaine et la conversion électrique 1,5 KV en 25 KV en tronçon Bellegarde-La Plaine. La totalité du projet pèse 70 millions d'euros. Comme le Canton de Genève ne pourrait financer que 50% du 25KV + BAL, considérant que la régénération du poste 1 est financé à 100% par RFF. Donc, le projet 25 KV + BAL pèse 47M€ courants. La fin des travaux correspond au démontage des vieilles installations : mise en service avant la fin des travaux. AVP finalisé fin 2011 (mais non déposé auprès de la Confédération).

OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure	Etat des coûts d'investissement				Echéancier			Etapas prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux				
						Coût d'investissement	Priorité ABC	Coût	Priorité ABC	Etat actuel (si disponible)	Mise en œuvre						
6621	G	6621 Genève	6621.03400000001		12-5 Développement d'un réseau MD à Divonne en lien avec la restructuration de l'offre TC	1.1	A	k.A	Av		1.1 Mio €	1	2007	2014-2015	2018	2018	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Communes  Les travaux seront engagés en 2014-2015 par les différentes communes concernées, sur la base de l'adoption par la Communauté de Communes du Pays de Gex de sa politique globale des déplacements (Plan de Mobilité Durable). Ces documents stratégiques seront, une fois adoptés, déclinés en plan d'actions concrètes.
6621	G	6621 Genève	6621.03500000001		13-3 Développement d'un réseau MD à Chancy, Pougny et Challex en lien avec l'offre TC (RER, bus) et le P+R	0.2	A	k.A	Av		0.15 Mio €	1	12/2011	2013	2018	2018	Maîtrise d'ouvrage pressentie : communes.  Cette mesure est en cours de réactualisation, notamment en lien avec l'étude PACA (recommandations mobilité) et de l'étude Projet d'agglomération "Fer".
6621	G	6621 Genève	6621.03600000001		14-1 Développement des modes doux en liaison avec les gares/haltes de la ligne ferroviaire Bellegarde - Annemasse (itinéraires et stationnement)	0.2	A	k.A	Av		0.2	0	2007	reporté au-delà de 2022	reporté au-delà de 2022	reporté au-delà de 2022	Maîtrise d'ouvrage pressentie : communes compétentes.  La programmation de cette mesure reste d'actualité mais n'a pas encore démarré. Liée notamment à la construction de nouvelles haltes sur le tronçon Bellegarde - Annemasse qui ont été repoussées au-delà de 2022, cette mesure est elle-même reportée.
6621	G	6621 Genève	6621.03700000001		16-1 Développement modes doux vers les gares de Bons, Machilly, Perrignier et Thonon	1.5	A	k.A	Av		1.5	0	2007	2014-2015	2020	2020	Maîtrise d'ouvrage pressentie : communes compétentes.  Les mesures d'accès modes doux aux gares de la ligne ferroviaire du Chablais (16-1) seront portées par les communes et les communautés de communes concernées. Leur réalisation est conditionnée par la conduite au préalable d'études pré-opérationnelles visant à définir les tracés en lien avec le modèle de transport souhaité à l'issue de l'étude "Lignes Directrices". Les PLU intégreront la définition des axes modes doux et permettront de préciser la visibilité sur ces mesures (au plus tôt mi-2012), un des objectifs étant d'accompagner la mise en service du CEVA. Dans le PA2, cette mesure se décline en 3 mesures : 16-1 (Perrignier), 16-32 (Machilly) et 37-11 (Thonon).
6621	G	6621 Genève	6621.04200000001		37-3 Revalorisation du centre-ville de Douvaine et amélioration des mobilités douces	0.5	A	k.A	Av		1.5	0	2007	2014-2015	2015	2015	Maîtrise d'ouvrage pressentie : commune de Douvaine.  Cette mesure de requalification du centre-ville de Douvaine est en lien avec l'arrivée du BHNS sur la RD1005. Dans PA2, elle correspond à la mesure 16-23.
6621	G	6621 Genève	6621.05300000001		14-0 pont biologique sur l'autoroute A40, la ligne SNCF et la route départementale au pied du Salève	12	A	k.A	Av		12	0	2007	2015-2016	2018	2018	Cette mesure fait l'objet d'une étude de faisabilité, pilotée par le canton de Genève et ATMB - Autoroute et Tunnel du Mont-Blanc et lancée début 2012. Cette étude a pour objectif d'étudier 4 secteurs potentiels pour l'implantation du passage à faune et de choisir en fonction de plusieurs critères (biologiques, contraintes techniques, coûts, etc.) l'emplacement de cette infrastructure. Le coût de cette mesure a été évalué à 12 millions de CHF en 2007.
6621	G	6621 Genève	6621.06400000001		14-2 Réactivation de la fonction voyageurs de la gare d'Archamps/Collonges	5	B	k.A	Av		5	0	2007	reporté au-delà de 2030	reporté au-delà de 2030	reporté au-delà de 2030	Maîtrise d'ouvrage compétente ou pressentie : RFF + Région Rhône-Alpes  L'étude prospective déplacements Savoie/Haute-Savoie a montré que cette mesure n'était pas compatible avec le développement ferroviaire envisagé à l'horizon 2030. Aussi, cette mesure sera réenvisagée à un horizon 2030+.



						Etat des coûts d'investissement				Echéancier			Etapas prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux				
						Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Zeitplanung Projektierungsphase	Etat actuel (si disponible)			Mise en œuvre			Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux, délais inclus / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure	Coût d'investissement	Priorité ABC	Coût	Priorité ABC	Einreichung Vorprojekt (MM/JJJJ)	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non=0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Début des travaux (AAAA)	Fin (AAAA)	Mise en service (AAAA)	
6621	G	6621 Genève	6621.07300000001		32-1-8 Requalification RD 1005 pour la mise en site propre du bus Gex - Ferney-Voltaire et intégration MD par création d'une voie verte entre Gex et Ferney-Voltaire	A définir	B	k.A	Av					2015	2018	2018	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)  Maîtrise d'ouvrage identifiée : CG 01.  Les études conduites depuis 2008 par la CCPG (notamment dans le cadre de l'élaboration d'un schéma de secteur RD 1005, de la candidature à l'appel à projet "transport en commun en site propre" de l'Etat français ainsi que les études PACA) ont eu pour conséquence une forte évolution de la mesure, qui est passé d'un projet ponctuel d'aménagement de priorisation du bus en 2007 à un véritable projet de bus à haut niveau de service sur l'ensemble de l'axe. La mesure 32-1-8 a été supprimée et remplacée par une nouvelle mesure 32-1-12 (inscrite en A dans le PA2) qui s'intitulera « Aménagements routiers sur l'ensemble de l'itinéraire de la RD 1005 pour la mise en site propre du BHNS entre Gex et Cornavin ». Mission de maîtrise d'œuvre notifiée en janvier 2012, pour réaliser des études préliminaires. L'AVP (de la mesure du PA2) devrait être déposé en janvier 2013.
6621	G	6621 Genève	6621.09500000002		36-1-7 P+R / B+R Pas de l'Echelle	0.8	B	k.A	Av		0.8	0	2007	2022	2022	2022	Maîtrise d'ouvrage pressentie : Annemasse Agglo  La délocalisation de la gare de Veyrier / Pas de l'Echelle n'est pas prévue à court terme, ce qui reporte le projet de P+R tel que prévu initialement. Une mesure de "sécurisation des traversées piétonnes et de mise en place d'attaches vélos" est prévu en tranche 2015-2018 côté français pour permettre l'accès à l'arrêt actuel de la ligne 8 (TPG) situé sur la commune de Veyrier. La solution d'un P+R sur le secteur sera étudié et précisée dans le cadre du PSD Veyrier Pas de l'Echelle (2015-2018). La mesure de P+R est à ce jour reportée en tranche C.
6621	G	6621 Genève	6621.10500000002		14-4 Réactivation de la fonction voyageurs de la gare Viry	5	C	k.A	Av		5	0	2007	reporté au-delà de 2030	reporté au-delà de 2030	reporté au-delà de 2030	Maîtrise d'ouvrage pressentie : RFF + Région Rhône-Alpes  L'étude prospective déplacements Savoie/Haute-Savoie a montré que cette mesure n'était pas compatible avec le développement ferroviaire envisagé à l'horizon 2030. Aussi, cette mesure sera réenvisagée à un horizon 2030+.
6621	G	6621 Genève	6621.10600000002		14-5 Réactivation de la fonction voyageurs de la gare ferroviaire à Veyrier - Etrebières (Pas de l'Echelle)	5	C	k.A	Av		5	0	2007	reporté au-delà de 2030	reporté au-delà de 2030	reporté au-delà de 2030	Maîtrise d'ouvrage pressentie : RFF + Région Rhône-Alpes  L'étude prospective déplacements Savoie/Haute-Savoie a montré que cette mesure n'était pas compatible avec le développement ferroviaire envisagé à l'horizon 2030. Aussi, cette mesure sera réenvisagée à un horizon 2030+.

**Bemerkung**

füllt ARE vorweg aus / rem  
 ist von Agglomération au  
 wird von IF-Administration

**As1 - Nicht durch den Infrastrukturfonds mitfinanzierte Massnahmen - Siedlung / As1 - Mesures non imputables au fonds d'infra**

vgl. Leistungsvereinbarung Kapitel 3.1 / voir accord sur les prestations, chap. 3.1

						Horizon temporel	Etapas prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en oeuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (aggl.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.201	10-UD	Praille-Acacias-Vernet	en cours	Projet de renouvellement urbain d'envergure en cours sur ce périmètre comprenant 2 gares CEVA. MZ votée en juin 2011, PDQ prévu pour 2013 et permettra l'adoption des premiers PLQ. Concours d'urbanisme en cours sur le quartier Grosseclin (1er concours jugé sur La Marbrerie : 158 logements). Les premières validations des PLQ auront lieu dès 2014.  Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève + communes (Carouge, Genève, Lancy)
6621	G	6621 Genève	6621.202	10-UD	Lancy, Carouge, Genève-Eaux-Vives, Chêne-Bougeries, Thônex	en cours	Densification zone de développement : démarches en cours + PSD pour Chêne Bougerie/Thônex*. Lancy: PLQ adoptés, un secteur d'activité commerciales et un secteur logement (+1 école) Eaux-Vives: MZ et PLQ adoptés. Plusieurs projets de densification urbaine totalisant plus de 1000 logements (Godefroy, Petite-Boissière, Rosemont, Allières). Chêne-Bougerie/ Thônex : PSD > étude de maîtrise d'oeuvre urbaine à partir du printemps 2012. Maitrises d'ouvrage compétentes : SOVALP, SOVAGEV/COMOGEV,SOVACB, Canton de Genève, Ville de Genève.  Dans le PA2, mesure éclatée en plusieurs mesures par secteurs géographiques. Certains secteurs sont devenus des PSD.
6621	G	6621 Genève	6621.203	10-UD	La Chapelle-Les Sciers / Plan-les-Ouates, Lancy	2014	Maitrise d'ouvrage compétente : Canton de Genève. PDQ approuvé en 2007. PLQ La Chapelle adopté en 2009. Autorisation de construire (en lien avec le PLQ La Chapelle) : les autorisations ont été délivrées en février 2012 pour la première étape de construction (350 logements). La réalisation de la 2ème étape (250 logements) aura lieu après le déplacement des jardins familiaux à Champs-Bossus. PLQ Les Sciers : adoption prévue fin 2012. PLQ La Chapelle-Gui (Chapelle-Nord) : élaboration courant 2012.  Nom de la mesure dans PA2 : La Chapelle - Les Sciers
6621	G	6621 Genève	6621.204	10-UD	gare des Eaux-Vives / Genève	en cours	Voir 10-UD Lancy, Carouge, Genève-Eaux-Vives, Chêne-Bougerie, Thônex  Maitrise d'ouvrage compétente : COMOGEV.  Projet d'équipement public près de la gare des Eaux-Vives (Nouvelle Comédie de Genève).  Nom de la mesure dans le PA2 : "Gare des Eaux Vives"
6621	G	6621 Genève	6621.205	10-UD	gare de Chêne-Bourg	en cours	Voir 10-UD Lancy, Carouge, Genève-Eaux-Vives, Chêne-Bougerie, Thônex  Maitrise d'ouvrage pressentie : Etat pour les études ; à définir pour les opérations, en fonction de l'avancement des projets.  Mesure PA1 devenue PSD Gare Chêne-Bourg - Chêne Bougerie. Le PSD a démarré en 2012 (mandat de maîtrise d'oeuvre urbaine). Horizon du début des premières opérations (construction de logements) : 2015-2018.  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Gare Chêne-Bourg - Chêne Bougeries

						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en oeuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS- n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.206	10-UD	Etoile Annemasse / Annemasse (F)	en cours	Maitrise d'ouvrage compétente : Annemasse Agglo.  Le projet urbain « Etoile Annemasse-Genève » vise à restructurer le secteur large de la gare en lein avec la création du pôle d'échange multimodal ; il s'étend de part et d'autre des voies ferrées . Il recouvre également le périmètre de la ZAC Etoile Sud Ouest (en cours). La première phase pourrait être réalisée dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concertée (dont le dossier de création est révu fin 2012). Nom de la mesure dans PA2 : Etoile Annemasse Genève
6621	G	6621 Genève	6621.207	11-UD	Jardin des Nations	en cours	Maitrise d'ouvrage compétente : Canton de Genève. Un périmètre de Grand Projet a été défini par le Canton de Genève : un PDQ a été adopté. Un PLQ entrera en force courant 2012 sur le Campus de la Santé.
6621	G	6621 Genève	6621.208	11-UD	Sud de l'aéroport (Meyrin, Vernier, Grand Saconnex)	2018	Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève/DCTI + CCPG.  Le PSD "Mail Sud aéroport" n'a pas encore démarré. PSD Ferney Voltaire - Grand Saconnex lancé en 2011 (mandat de maitrise d'oeuvre urbaine). PSD Tête GVA Casai aéroport lancé début 2012 (mandat d'étude parallèle se terminant en juin 2012 + mandat de maitrise d'oeuvre urbaine prévu ensuite pour 6 ans).  Mesure PA1 devenue 3 PSD de la façade sud aéroport : Ferney Voltaire / Grand Saconnex, Mail Sud aéroport, tête GVA Casai aéroport.
6621	G	6621 Genève	6621.209	12-UD	centre local Gland	2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Intercommunalité Gland-Vich + Régionyon. Le schéma directeur de Gland-Vich ouest (avec la collectrice) validé en 2006, dont plusieurs périmètres font l'objet d'études sectorielles, sera complété par une réflexion d'ensemble au niveau de l'intercommunalité Gland-Vich.  La mesure Centre local de Gland est regroupée avec celle de Gland-Ouest dans un même PSD Gland Vich. Les PSD Gland-Vich et Nyons-Eysins-Prangins forment dans le SA2 l'agglomération régionale de Nyon-Gland, mesure U-B du SA2, secteurs à enjeux de l'agglomération.
6621	G	6621 Genève	6621.210	12-UD	Gland-Ouest / Gland, Vich	2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Intercommunalité Gland-Vich + Régionyon.  Le schéma directeur de Gland-Vich ouest (avec la collectrice) validé en 2006, dont plusieurs périmètres font l'objet d'études sectorielles, sera complété par une réflexion d'ensemble au niveau de l'intercommunalité Gland-Vich.  La mesure Centre Local de Gland est regroupée avec celle de Gland Ouest dans un même PSD Gland Vich. Les PSD Gland-Vich et Nyon-Eysins-Prangins forment dans le SA2 l'agglomération régionale de Nyon-Gland, mesure U-B du SA2, secteurs à enjeux de l'agglomération.
6621	G	6621 Genève	6621.211	12a-UD	Nyon	2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Intercommunalité du schéma directeur de l'agglomération nyonnaiese (SDAN) + Régionyon.  Schéma directeur (SDAN) approuvé. Processus d'adéquation des projets de densification mis en place pour une maîtrise de la qualité des développements (espace public, mobilité, énergie, etc.)  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Nyons-Eysins-Prangins (toutes les mesures du périmètre Nyon-Eysins-Prangins sont regroupées dans un même PSD). Les PSD Nyon-Eysins-Prangins et Gland-Vich forment l'agglomération régionale Gland-Nyon dans le PA2, mesure U-B secteurs à enjeux de l'agglomération.

						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en oeuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS- n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.212	12a-UD	Coppet	2013	Maitrise d'ouvrage pressentie : Intercommunalité Terre Sainte + Régionyon. Schéma Directeur Intercommunal "Terre Sainte" adopté fin 2011. PDL Gare de Coppet et PDL "En la fin" en cours d'élaboration. Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Coppet-Commugny
6621	G	6621 Genève	6621.213	12a-UD	Versoix La Ville, Versoix La Gare	2013	Travaux en cours sur Versoix Centre et Versoix Gare, renforçant la polarité Versoix Gare (qui fait référence à un PDQ "Versoix Centre Ville"). Maitrise d'ouvrage pressentie : le Canton de Genève (pour les études), et commune de Versoix (pour une partie de la réalisation). Mandat d'étude parallèle en cours pour tout le PSD. Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Versoix (périmètre plus large que Versoix La Ville et Versoix La Gare).
6621	G	6621 Genève	6621.214	12-UD	Nyon Nord-Ouest, Eysins	d'ici à 2018	Maitrise d'ouvrage pressentie : Intercommunalité SDAN + Régionyon. Schéma directeur (SDAN) approuvé. Mandat d'étude parallèle en cours pour l'espace public accompagné d'un avant-projet de boulevard urbain. Approche foncière en cours pour les terrains à développer. Processus d'adéquation pour les PPA en cours côté sud. Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Nyon-Eysins-Prangins (toutes les mesures concernant le périmètre Nyon-Eysins-Prangins sont regroupées dans un PSD). Les PSD Nyon-Eysins-Prangins et Gland-Vich forment l'agglomération régionale Gland-Nyon dans le PA2, mesure U-B secteurs à enjeux de l'agglomération
6621	G	6621 Genève	6621.215	12-UD	Prangins Nord-Ouest	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Intercommunalité SDAN + Régionyon. Schéma directeur (SDAN) approuvé. Approche foncière en cours pour les terrains à développer. Démarche urbanistique en cours d'élaboration. Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Nyon-Eysins-Prangins (toutes les mesures concernant le périmètre Nyon-Eysins-Prangins sont regroupées dans un PSD). Les PSD Nyon-Eysins-Prangins et Gland-Vich forment l'agglomération régionale Gland-Nyon dans le PA2, mesure U-B secteurs à enjeux de l'agglomération
6621	G	6621 Genève	6621.216	12-UD	Asse (Nyon)	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Intercommunalité SDAN + Régionyon. Etude en cours sur ce secteur économique intégré dans le schéma directeur de l'agglomération nyonnaise (SDAN) Fait partie du PSD Nyon-Eysins-Prangins
6621	G	6621 Genève	6621.217	12-UD	Eysins	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Intercommunalité SDAN + Régionyon. Schéma directeur (SDAN) approuvé. Mandat d'étude parallèle en cours pour l'espace public accompagné d'un avant-projet de boulevard urbain. Approche foncière en cours pour les terrains à développer. Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Nyon-Eysins-Prangins (toutes les mesures concernant le périmètre Nyon-Eysins-Prangins sont regroupées dans un PSD). Les PSD Nyon-Eysins-Prangins et Gland-Vich forment l'agglomération régionale Gland-Nyon dans le PA2, mesure U-B secteurs à enjeux de l'agglomération
6621	G	6621 Genève	6621.218	12-UD	Rolle – Gare	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Ville de Rolle + Régionyon. Développement du pôle gare en cours de réflexion dans le cadre d'un groupe de travail intercommunal. Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Rolle - Mont-sur-Rolle
6621	G	6621 Genève	6621.219	12-UD	Les Tuilleries - Bellevue	en cours	Maitrise d'ouvrage identifiée : Canton de Genève + communes Projet urbain "Champs du Château" prévoyant le développement d'un quartier mixte à proximité de la halte ferroviaire des Tuilleries. Modification de zone en cours.

						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en œuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS- n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.220	13-UD	Meyrin et Vernier	en cours	Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève (DCTI). PSD prévu d'être lancé à partir de 2012 sur ce secteur. Nom de la mesure dans le PA2 : PSD ZIMEYSA élargie
6621	G	6621 Genève	6621.221	13-UD	Meyrin-Satigny	en cours	Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève (DCTI). PSD prévu d'être lancé à partir de 2012 sur ce secteur. Nom de la mesure dans le PA2 : PSD ZIMEYSA élargie
6621	G	6621 Genève	6621.222	13-UD	Satigny-Gare	en cours	Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève (DCTI).  Nom de la mesure dans le PA 2 : PSD "Satigny" prévu d'être lancé à partir de 2013 sur ce secteur.
6621	G	6621 Genève	6621.223	13-UD	Plaine – Dardagny	en cours	Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève (DCTI) et commune. Adoption d'un PDQ en 2009 pour redéfinir le tracé de la route de Challex, prévoir une extension du village (80 logements et équipements) et la renaturation des berges du Rhône.
6621	G	6621 Genève	6621.224	13a-UD	centre régional Bellegarde-sur-Valserine (F)	en cours	Maitrise d'ouvrage pressentie : CCPB + Ville de Bellegarde. SCOT Bellegardien en cours d'élaboration : arrêté en 2012 et prévoit un renforcement de la polarité bellegardienne à l'échelle franco-valdo-genevoise.  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Bellegarde-Châtillon-Lancrans (périmètre plus large que "centre régional Bellegarde-sur-Valserine").
6621	G	6621 Genève	6621.225	13-UD	Bellegarde-Sud	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : CCPB + Ville de Bellegarde. SCOT Bellegardien en cours d'élaboration: validation en 2012. Développement d'un ensemble d'équipements sportifs prévu à moyen/ long terme.  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Bellegarde-Châtillon-Lancrans (périmètre plus large que "Bellegarde-Sud").
6621	G	6621 Genève	6621.226	13-UD	Bellegarde-Ouest	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : CCPB + Ville de Bellegarde. SCOT Bellegardien en cours d'élaboration: validation en 2012. Développement d'une zone d'activité prévu à moyen/ long terme (le « Village des Alpes » sur le secteur Vouvray) : autorisation d'urbanisme en cours d'obtention (CNAC, etc).  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Bellegarde-Châtillon-Lancrans (périmètre plus large que "Bellegarde-Ouest").
6621	G	6621 Genève	6621.227	14-UD	Centre local Valleiry	*	Maitrise d'ouvrage : commune de Valleiry & opérateurs privés  Urbanisation courante avec densification du centre (mise en œuvre du PLU).
6621	G	6621 Genève	6621.228	14-UD	Centre local Viry	en cours	Maitrise d'ouvrage : Ville de Viry. Construction en cours de 350 logements. Une deuxième tranche de 400 logements et 50 emplois à partir de 2015. Opération sur 16,5 ha pour 700 logements basse consommation, des commerces et un équipement culturel. 1ère tranche en cours (350 logements réalisés d'ici 2013). 2ème tranche d'ici 2020.  Nom de la mesure dans le PA2 : Eco-quartier de Viry
6621	G	6621 Genève	6621.229	14-UD	Viry-Gare	*	Maitrise d'ouvrage : commune de Viry, commune de Valleiry Site économique, urbanisation en cours  Les entreprises de logistique sont déjà présentes sur les sites de Viry-Valleiry et les implantations continuent. Horizon temporel : en cours.  Nom de la mesure dans le PA2 : Viry-Valleiry plateforme logistique d'agglomération

						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en œuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS- n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.230	14a-UD	St-Julien-en-Genevois	2014	Maitrise d'ouvrage : Ville de Saint Julien Horizon temporel : en cours Renforcement du pôle de St Julien : - urbanisation courante de St Julien - opération Chabloux (livraison de la tranche 1 en cours) - renforcement et mixité des fonctions urbaines : pôle médical et de services Le Gallien (2010) : pôle médical, pôle emploi, mission locale, création de la Maison transfrontalière de la Justice et du Droit (2011). - projet d'équipement culturel (livraison 2016).
6621	G	6621 Genève	6621.231	14-UD	St-Julien-Gare	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Ville de St Julien + CCG Etude pré-opérationnelle "St Julien 2021" lancée mi-2011 sur l'extension du centre-ville sur le quartier de la gare. Rendu attendu pour fin 2012, début 2013. Démarrage des travaux d'ici 2014.
6621	G	6621 Genève	6621.232	14-UD	Veyrier-Ouest	d'ici à 2018	Couronne villageoise de Veyrier : MEP réalisés 2011. Premières autorisations de construire en cours. Requalification du bourg de Veyrier - Etrembières. Secteur intégré au périmètre du PSD "Veyrier Etrembières". Le début des études est prévu en 2013 selon une modalité qui reste à définir. Nom de la mesure dans le PA 2 : mesure incluse dans le PSD "Veyrier Etrembières Pas de l'Echelle" (périmètre plus large)
6621	G	6621 Genève	6621.233	14-UD	Iles – Etrembières	d'ici à 2018	Maitrise d'ouvrage: Annemasse Agglo. Projet de ZAC des Bois d'Arve : réalisation d'un pôle d'équipements et d'activités (dont commerces) thématique autour du sport et des loisirs. concertation préalable réalisée en 2011. Dossier de réalisation en 2013.
6621	G	6621 Genève	6621.234	14-MAP	connexions des piémonts du Salève avec pénétrantes de verdure de Genève	d'ici à 2018	SCoT Communauté de Communes du Genevois (en cours de révision) + PSD Saint Julien Bardonnex Archamps + Intégré dans le contrat corridors Champagne Genevois (mise en œuvre 2012 - 2017) Différentes maitrises d'ouvrage car cette MAP est réalisée au travers de plusieurs actions du contrat corridors. Un document contractuel sera signé cet automne (entre les différents financeurs et maitres d'ouvrage) et qui fera l'objet du Cahier n°13-62 du Projet d'agglomération.
6621	G	6621 Genève	6621.235	14-MAP	connexions des piémonts du Vuache avec la Champagne	d'ici à 2018	Intégré dans le contrat corridors Champagne Genevois (mise en œuvre : 2012 - 2017) Différentes maitrises d'ouvrage car cette MAP est réalisée au travers de plusieurs actions du contrat corridors. Un document contractuel sera signé cet automne (entre les différents financeurs et maitres d'ouvrage) et qui fera l'objet du Cahier n°13-62 du Projet d'agglomération.
6621	G	6621 Genève	6621.236	15-UD	Brouaz – Annemasse	en cours	Maitrise d'ouvrage pressentie : Annemasse Agglo. Hôpital privé Savoie Nord du Brouaz en cours de construction sur une partie du site (272 lits-environ 24000m2 de SHON). Révisions du PLU engagée pour un projet de création d'un parc urbain sur le reste du site (enjeu confirmé par les études du Plan de synthèse).
6621	G	6621 Genève	6621.237	15-UD	Centre local Reignier	*	Maitrise d'ouvrage pressentie : commune de Reignier. Mise en œuvre du PLU + nouveau quartier autour de la gare. Construction d'une école d'ici 2014. Nom de la mesure dans le PA2 : Reignier - Quartier Gare.

						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en oeuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS- n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.238	16-UD	Annemasse-ville-la-Grand (F)	en cours	Maitrise d'ouvrage pressentie : Annemasse Agglo.  Densification des secteurs autour du TCSP : projets en cours dans la zone d'activités totalisant environ 20 000 m2 de SHON + tout un ensemble d'opérations diverses sur les secteurs proches de la gare et de la rue des Voirons à Ville la Grand. Plusieurs programmes en cours de réalisation pour densifier les secteurs autour du TCSP.
6621	G	6621 Genève	6621.239	16-UD	Bois-Enclos	en cours	Maitrise d'ouvrage compétente : Annemasse Agglo.  Projet « Altéa » dont la tranche 1 des travaux d'aménagements est achevée (commercialisation et premières implantations en cours).  Nom de la mesure dans le PA2 : Bois-Enclos - Altéa
6621	G	6621 Genève	6621.240	16-UD	Machilly	*	Maitrise d'ouvrage pressentie : Ville de Machilly.  PLU en cours d'élaboration, permettant d'intégrer l'objectif de réalisation de 120 nouveaux logements.
6621	G	6621 Genève	6621.241	16-UD	Bons-en-Chablais	*	Maitrise d'ouvrage pressentie : Ville de Bons-en-Chablais + CCBC. La commune de Bons-en-Chablais va mener une étude sur son PLU. La CCBC serait maître d'ouvrage pour une étude de pré-programmation.  Projet de ZAC en cours. Etude urbaine courant 2012 pour préciser les orientations sur l'aménagement autour du quartier gare. Concernant l'extension de la zone industrielle : - une partie de l'acquisition foncière est en cours - une partie est aménagée (commercialisation des lots en cours). Nom de la mesure dans PA 2 : PSD Bons-en-Chablais
6621	G	6621 Genève	6621.242	16-UD	Centre local Perrignier- Mésinges	*	Maitrise d'ouvrage pressentie : Communauté de communes Les collines du Léman Suite à étude pré-PSD, lancement d'une étude interface multimodale (pôle gare, développement économique en lien avec parc d'activités de Planbois, centre bourg, MD,...) volonté de lancement de l'étude avant l'été 2012, puis lancement d'une étude AVP pour démarrage des travaux 2016 et mise en service 2020-2022  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Perrignier (périmètre précisé par rapport au PA1).
6621	G	6621 Genève	6621.243	16-MD+IM+R	Gare Thonon-les-Bains	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Ville de Thonon. Etude de positionnement stratégique de la gare de Thonon en cours, puis en 2012 étude de programmation des espaces publics et du pôle multimodal pour démarrer dès 2014 les travaux de création d'un P+R et d'une passerelle + une étude de programmation du secteur Sud pourrait être lancée en 2013.  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Thonons-les-Bains Centre
6621	G	6621 Genève	6621.244	32.1-UD	Centre régional de Ferney-Voltaire	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Commune de Ferney Voltaire  Projet de confortement du centre ville conduit par la commune de Ferney Voltaire en cours : renouvellement urbain (environ 600 logements en cours), résidentialisation du quartier des Tâtes, création d'équipements culturels rayonnant (maison des cultures).  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Ferney-Voltaire - Ornex - Prevevins

						Horizon temporel	Etapas prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en œuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.245	32.1-UD	Ferney-Sud	d'ici à 2018	<p>Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève (DCTI) + CCPG.</p> <p>Secteur contribuant à la mise en oeuvre du Cercle de l'Innovation.                      Politique des pôles de développement économiques :                      - secteur Poterie, requalification                      - secteur Paimboeuf, opération d'extension.</p> <p>PSD transfrontalier Ferney – Grand Saconnex en cours (2011 - 2013) + étude économique en cours.</p> <p>Mesure PA1 incluse dans le PSD transfrontalier Ferney-Grand Saconnex.                      Nom de la mesure dans le PA2 : site PPDE La Poterie Paimboeuf, incluse dans le PSD transfrontalier Ferney - Grand Saconnex.</p>
6621	G	6621 Genève	6621.246	32.1-UD	Centre local Gex	d'ici à 2014	<p>Maitrise d'ouvrage pressentie : Commune de Gex.</p> <p>Etude urbaine de confortement du centre de Gex en cours. Projet autour de la place du Jura avec positionnement de nouveaux équipements et redynamisation des commerces.</p> <p>Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Gex - Cessy</p>
6621	G	6621 Genève	6621.247	32.1-UD	RD 1005	en cours	<p>Maitrise d'ouvrage pressentie : CCPG + communes.</p> <p>Un schéma de secteur est en cours de finalisation. Ce schéma se concrétisera par l'aménagement de la RD 1005 par séquences (priorisation bus) en lien avec les projets urbains des centralités. Un contrat d'axe est également en cours de signature autour de la RD 1005.</p>
6621	G	6621 Genève	6621.248	32.2-UD	Les Vergers – Meyrin	2013	<p>Maitrise d'ouvrage identifiée : Ville de Meyrin.</p> <p>PLQ adopté avril 2011. Il devrait permettre la construction de 1100 logements, des activités commerciales et des services de proximité.                      Potentiel théorique d'emplois : 450.</p>
6621	G	6621 Genève	6621.249	32.2-UD	Nord aéroport (Meyrin, Ferney-voltaire et Prévessins-Möens)	d'ici à 2018	<p>Suite au PACA "Genève-St Genis Gex", cette mesure d'urbanisation est abandonnée au profit du cercle de l'innovation et du PSD Ferney Voltaire Grand Saconnex.</p>
6621	G	6621 Genève	6621.250	33-UD	Genève-petit-Saconnex, Vernier, Meyrin	d'ici à 2014	<p>Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève.                      Mesure PA1 devenue PSD Tête GVA - Casaï - Aéroport : maîtrise d'oeuvre urbaine en cours (2011 - 2013).</p> <p>Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Tête GVA Casaï - Aéroport.</p>
6621	G	6621 Genève	6621.251	33-UD	CERN	2014	<p>Maitrise d'ouvrage : CERN.                      Masterplan en cours d'élaboration jusqu'à fin 2012 pour la réorganisation du site et la construction de nouveaux locaux et nouveaux services aux usagers et visiteurs.</p>
6621	G	6621 Genève	6621.252	33-UD	St-Genis Sud	d'ici à 2014	<p>Maitrise d'ouvrage pressentie : Commune de Saint-Genis et CCPG.</p> <p>Etude urbaine en cours (prise en compte de la requalification de Technoparc) avec une maîtrise d'ouvrage CCPG.                      +                      Projet Porte de France : ouverture à l'urbanisation du secteur Porte de France décidée officiellement en avril 2012 (programmation de 1100 logements, lycée international, piscine, gymnase, centre commercial, activités hôtelières, parking de 650 places). Premiers dépôts de permis de construire en 2012, et premières livraisons en 2014.</p> <p>Nom de la mesure dans le PA2 : PSD St Genis Porte de France, incluant la mesure centre régional de Saint Genis</p>



						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en œuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS- n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.253	33-UD	Thoiry - Saint-Genis	d'ici à 2014	<p>Schéma de secteur en cours (2011 - 2012), avec une maîtrise d'ouvrage CCPG.</p> <p>Travaux en cours pour la ZAC des Hauts de Pouilly (706 logements, une école, une crèche, une salle de quartier et un parc public d'un ha), avec une maîtrise d'ouvrage SEM CODA. Date prévisionnelle de première livraison logements : 2014. Ecole+Crèche:en cours de livraison (Mai-Juin 2012)</p> <p>Opération Parc Jean Monnet (663 logements livrés en totalité d'ici 2014) + parking public de 250 places (réalisé).</p>
6621	G	6621 Genève	6621.254	33-UD	Centre régional St-Genis-Pouilly	d'ici à 2014	<p>Maitrise d'ouvrage compétente : Ville de Saint-Genis.</p> <p>ZAC des Hauts de Pouilly (760 logements, une école, une crèche, une salle de quartier et un parc public de plus d'un hectare) - travaux en cours.</p> <p>Travaux en cours pour la ZAC des Hauts de Pouilly (706 logements, une école, une crèche, une salle de quartier et un parc public d'un ha), avec une maîtrise d'ouvrage SEM CODA. Date prévisionnelle de fin des travaux : 2014.</p> <p>Opération Parc Jean Monnet (663 logements livrés en totalité d'ici 2014) + parking public de 250 places (réalisé).</p> <p>Nom de la mesure dans le PA2 : PSD St Genis Porte de France, incluant la mesure St-Genis sud</p>
6621	G	6621 Genève	6621.255	34-UD	Lancy-Onex	d'ici à 2014	<p>Maitrise d'ouvrage : communes + opérateurs privés.</p> <p>En cours.</p> <p>Modification de zones réalisées (densification de zones sur la zone de développement autour de l'axe TCOB).</p>
6621	G	6621 Genève	6621.256	34-UD	Bernex-Est	d'ici à 2014	<p>Etude en cours. Début des travaux 2014.</p> <p>Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Bernex (qui regroupe Bernex Est et Bernex Nord)</p>
6621	G	6621 Genève	6621.257	34-UD	Bernex-nord	d'ici à 2014	<p>Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève + communes.</p> <p>Etude en cours. Début des travaux 2014.</p> <p>Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Bernex (qui regroupe Bernex Est et Bernex Nord)</p>
6621	G	6621 Genève	6621.258	34-UD	Pointe de la Jonction	d'ici à 2014	<p>Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève + peut être Ville de Genève.</p> <p>Programme pour un campus scientifique en cours d'élaboration. Pour l'aménagement des espaces publics, une étude MEP débutera en 2012. Le résultat définitif avec recommandations pour la décisions politique sera connu au bout d'un an.</p> <p>Dans le programme d'urbanisation sont intégrées les mesures d'aménagement des berges et du Parc de la Jonction (SA2) : "34-19 Aménagement des berges du Rhône", "34-20 Aménagement des espaces publics le long des rives de l'Arve" et "34-21 Aménagement du parc de la Jonction".</p> <p>Aménagements des espaces publics réalisés en 2016-2017.</p>

						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en oeuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en oeuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6621	G	6621 Genève	6621.259	34-MAP	césure paysagère de Bernex-presqu'île de Loëx / Bernex, Confignon	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève + communes. La MAP est hors du périmètre PSD Bernex mais liée tout de même, située au nord. L'objectif est de lancer les études (éventuellement concours) début 2e semestre 2012 (cahier des charges en cours de finalisation) en vue d'un AVP fin 2012-début 2013.
6621	G	6621 Genève	6621.260	35-UD	Lancy, Plan-les-Ouates	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : communes, opérateurs privés. PLQ Semailles réalisé (densification de la zone de développement).
6621	G	6621 Genève	6621.261	35-UD	Plaine de l'Aire-Est	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage compétente ou pressentie : Canton de Genève + communes. Grand Projet Cherpines/ Charrotons: adoption d'une MZ en 2010 et adoption d'un PDQ programmée en 2012, démarrage des premiers travaux en 2016. Nom de la mesure dans le PA2 : Les Cherpines.
6621	G	6621 Genève	6621.262	35-UD	Plaine de l'Aire-ouest	d'ici à 2014	Mesure abandonnée suite aux études PACA. Nouvelle mesure "Perly Certoux-Bardonnex" avec un développement plus concentré autour de l'axe du tramway St Julien.
6621	G	6621 Genève	6621.263	35-UD	St-Julien Sud	d'ici à 2014	Plusieurs démarches de définition du projet d'urbanisation et de développement économique de cet axe sont en cours : - une approche environnementale de l'urbanisme (AEU) visant à valider des règles de constitution d'un boulevard urbain - une étude économique visant à élaborer une stratégie de développement autour de la notion Cleantech - une étude de requalification de la RD 1201 entre la sortie d'autoroute et l'entrée de St Julien (les résultats sont attendus pour fin 2012 pour les deux premières et courant 2013 pour la troisième (potentiels d'accueil : 1600 logements, 2800 emplois). Nom de la mesure dans le PA2 : PSD St Julien - Cervonnex - Neydens
6621	G	6621 Genève	6621.264	36.1-UD	Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève. PSD Gare de Chêne-Bourg - Chêne-Bougeries : Un mandat de maîtrise d'oeuvre urbaine est prévu dès mi-2012. Les premiers PLQ seront adoptés à partir de 2012 (secteur de la gare de Chêne-Bourg) et 2014 (secteur chemin de la Mousse), et le début des travaux est prévu à partir de 2015-2016 (secteur de la gare de Chêne-Bourg). Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Gare de Chêne-Bourg - Chêne Bougeries.
6621	G	6621 Genève	6621.265	36.1-UD	Chablais-gare	d'ici à 2014	Maitrise d'ouvrage compétente : Ville d'Annemasse. ZAC en cours dont les travaux ont démarré mi 2011. La livraison de la première tranche devrait intervenir courant 2015 : entre 21 800 et 24 600 m2 de SHON d'activités (dont 14 400 à 15 800 m2 de SHON commerces). Nom de la mesure dans le PA2 : Chablais Parc

						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en œuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS- n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
							Maitrise d'ouvrage pressentie : Vétraz-Monthoux, Cranves-Sales  Volonté d'urbanisation le long de la route de Taninge inscrite dans le SCOT, en lien avec la mise en place future d'un TCSP. Au niveau communal, restructuration des zones Borly 1 et préparation Borly 2; restructuration en cours du centre de Vétraz - Monthoux et de Cranves Sales. Potentiel théorique, projet "Migros" (SCI Les Voirons) : 109 logements. 11300 m2 de SHON d'activités (à court terme). // Projet Borly 2 : 720 emplois (à moyen terme) + autres opérations ponctuelles de densification dans le tissu déjà urbanisé (par exemple, une opération de 156 logements à proximité de la route de Taninges est programmée à court terme sur Vétraz-Monthoux).  Nom de la mesure dans le PA2 : Route de Taninges - Borly
6621	G	6621 Genève	6621.266	36.1-UD	Vétraz-Monthoux-Cranves-Sales	d'ici à 2014	
							Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève Objectif de maillage écologique urbain : localisation de plusieurs sites de projet en cours, étude en cours, projet final proposé fin 2012.
6622	G	6622 Genève	6621.267	36.1-MAP	Foron (partie urbaine)	2014	
							Maitrise d'ouvrage compétente : Canton de Genève + communes. Travaux en cours (renaturation autour de la Seymaz).
6623	G	6623 Genève	6621.268	36.1-MAP	Seymaz (partie urbaine)	d'ici à 2014	
							Maitrise d'ouvrage pressentie : Annemasse Agglo.  Horizon temporel désormais prévu dès 2015.  Etude de faisabilité pour la "boucle vélo" pour mars 2012 Etude sur la valorisation du paysage en cours dans le cadre du projet Paysage du Projet d'agglomération (nom de l'étude : "Projet de paysage prioritaire Bois de Roses"). Etude paysage également traité dans le cadre du contrat corridor "Arve-Lac".  Inscription d'une mesure complémentaire de boucle cyclable sur le secteur depuis le linéaire Gare d'annemasse - Bonne - Loex.
6624	G	6624 Genève	6621.269	36.1-MAP	césures vertes Annemasse – Cranves-Sales	d'ici à 2018	
							Maitrise d'ouvrage pressentie : acteurs privés.  Secteur intégré dans le PSD Puplinge-Gare d'Annemasse. C'est une nouvelle urbanisation (essentiellement des logements) à horizon 2020, en lien avec un prolongement de la ligne TC-Gare des Eaux-Vives-Communaux d'Ambilly. Les Communaux d'Ambilly correspondent à une "première étape de cette mesure" (à horizon 2014).  Nom de la mesure dans le PA2 : PSD Puplinge-Gare d'Annemasse.
6625	G	6625 Genève	6621.270	36.3-UD	MICA / Puplinge, Thônex	2014	
							Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève & acteurs privés.  Le projet des Communaux d'Ambilly se situe sur le territoire de la ville de Thônex. Un Plan Directeur de Quartier a été approuvé en juin 2008. Un PLQ pour l'ensemble des espaces publics du périmètre, ainsi que pour la première étape de mise en œuvre du programme d'urbanisation a été adopté en juillet 2011. Le début des travaux pour le maillon routier, puis pour la première étape des constructions, est prévu dès 2013.  Nom de la mesure dans le PA2 : Les Communaux d'Ambilly
6626	G	6626 Genève	6621.271	36.3-UD	Belle-Idée / Thônex	2014	
							Maitrise d'ouvrage compétente : Canton de Genève. Des PLQ sur le nord de la zone ont été approuvés. Les constructions sur Tulette ont démarré en 2010.
6627	G	6627 Genève	6621.272	36.3-UD	Frontenex-Tulette / Genève, Cologny	en cours	

						Horizon temporel	Etapes prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux
						voir accord sur les prestations	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus (AAAA) / Echéances principales de la mise en oeuvre (consultations, entrée en vigueur ou étapes procédurales lors de la fixation des contenus dans les plans directeurs et plans d'utilisation, ...) / explications si la mesure ne sera pas réalisée
OFS- n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure selon l'accord sur les prestations	(AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
6628	G	6628 Genève	6621.273	37-UD	Centre local Vézenaz	d'ici à 2014	<p>Maitrises d'ouvrage pressenties : collectivités publiques et acteurs privés.</p> <p>Un nouveau plan directeur cantonal prévoit un PSD pour la réalisation d'une nouvelle urbanisation sur les communes de Collonge-Bellerive, Meinier, et Corsier.</p> <p>Cette mesure est liée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à une nouvelle infrastructure de transport collectif</li> <li>- au projet de traversée autoroutier du lac.</li> </ul> <p>Le périmètre d'intervention reste à définir.</p> <p>1ères réalisations (logements) prévues vers 2020.</p> <p>Nom de la mesure dans le PA2 : PSD La Pallanterie (périmètre plus large que Centre local Vézenaz)</p>
6629	G	6629 Genève	6621.274	37-UD	Collonge-Bellerive Nord	d'ici à 2014	<p>Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Genève + communes.</p> <p>En lien avec le PSD La Pallanterie.</p> <p>Des MEP ont été lancés en avril 2012, et ils seront suivi d'un mandat de maîtrise d'œuvre urbaine. PLQ possible à partir de 2013-2014 pour ce qui concerne l'extension des zones sportives et industrielles/artisanales; dès 2016 pour les autres secteurs. Le début des travaux est prévu à partir de 2018-2019.</p>
6630	G	6630 Genève	6621.275	37-UD	Centre local Douvaine	d'ici à 2014	<p>Une étude préliminaire va être lancée en 2012 concernant la mise en place d'un BHNS sur la RD 1005 et les projets urbains liés.</p> <p>Horizons temporels pressentis pour les projets urbains, à confirmer par le bureau d'études et selon le séquençement retenu par le CG 74, maître d'ouvrage des travaux liés aux infrastructures de mobilité : 2017-2018.</p>
6631	G	6631 Genève	6621.276	37-UD	Centre local Sciez	d'ici à 2014	<p>Une étude préliminaire va être lancée en 2012 concernant la mise en place d'un BHNS sur la RD 1005 et les projets urbains liés.</p> <p>Horizons temporels pressentis pour les projets urbains, à confirmer par le bureau d'études et selon le séquençement retenu par le CG 74, maître d'ouvrage des travaux liés aux infrastructures de mobilité : 2015-2016</p>

**Bemerkungen/Erklärungen zur Tabelle / Remarques/explications concernant le tableau**

- füllt ARE vorweg aus / rempli au préalable par l'ARE
- ist von Agglomeration auszufüllen / est rempli par l'agglomération
- wird von IF-Administration/ARE ausgefüllt werden / sera rempli par l'administration du Fonds d'infrastructure/ARE

## Nicht IF Schiene - Massnahmen im Bereich Schiene ohne Beteiligung aus dem Infrastrukturfonds / non FI rail - Mesures dans le domaine du rail sans participation du fonds d'infrastructure

Durch andere Mittel finanzierbare Massnahmen (vgl. Prüfbericht 2009 Kapitel 5.4) / Mesures pouvant être financées par d'autres sources de financement de la Confédération (voir Rapport d'examen de la Confédération, chap. 5.4)

Liste der Massnahmen A im Bereich Schiene, welche nicht für eine finanzielle Beteiligung des Bundes aus dem Infrastrukturfonds vorgesehen sind, sondern für eine andere Finanzierung geprüft werden (Anhang 17 der Botschaft über die Freigabe der Mittel ab 2011 für das Programm Agglomerationsverkehr) Liste des mesures A dans le domaine du rail, pour lesquelles une participation de la Confédération au travers du fonds d'infrastructures n'est pas prévue, mais pour lesquelles une autre source de financement est examinée (Annexe 17 du Message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011)

						Etat des coûts d'investissement				Echéancier			Etapas prévues jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux			
						Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Etat actuel			Mise en œuvre étape 2011-2014/2015-2018/2019-2022/2023-2027	Description des étapes prévues et de la manière de procéder nécessaires jusqu'au début prévu de la mise en œuvre / début des travaux, délais inclus / explications <b>si la mesure ne sera pas réalisée</b>		
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (agglom.)	Description de la mesure	Coût	Priorité ABC	Coût	Priorité ABC	Estimation actuelle des coûts	avec TVA ? (oui=1, non=0)	Etat de l'estimation des coûts (MM/AAAA)	Début des travaux (AAAA)	Fin (AAAA)	Mise en service (AAAA)	Explications (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
						Kostenstand Investitionskosten				Terminplanung			Vorgesehene Schritte bis zum geplanten Umsetzungsbeginn/Baubeginn			
						Angaben Einreichung Agglomération (2007)		Überprüfung Bund 2009		Aktueller Stand			Umsetzung Etappe 2011-2014/2015-2018/2019-2022/2023-2027	Beschrieb der vorgesehenen Schritte und Verfahren, welche bis zum geplanten Umsetzungsbeginn/Baubeginn noch notwendig sind inkl. Termine / Erläuterung <b>wenn nicht realisiert</b>		
BFS-Nr	Kl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Massnahmennummer (Agglom.)	Massnahme	Kosten Investitionen	Priorität ABC	Kosten	Priorität ABC	Aktuelle Kostenschätzung inkl. Teuerung (Mio.)	inkl. MWSt? (ja=1, nein=0)	Stand aktuelle Kostenschätzung (MM/JJJJ)	Baubeginn (JJJJ)	Abschluss (JJJJ)	Inbetriebnahme (JJJJ)	Erläuterungen (max. 10 Zeilen pro Massnahme bei ca. 10 cm Spaltenbreite- und Schriftgrösse 10)
6621	G	6621 Genève	6621.027		12-3 Amélioration de capacité de la ligne ferroviaire Nyon - St-Cergue - Morez	13.0	A	11.30	5-B	13.00		03/2012	2015	2017	2017	Les travaux d'amélioration de la première phase visent à assurer un cadencement au quart d'heure jusqu'à Genolier. Un AVP sera rendu début 2012. Les travaux pourront démarrer au plus tôt en 2015 sur la base de l'obtention d'un crédit cadre OFT accordé au plus tôt en 2013. Maitrise d'ouvrage pressentie : Canton de Vaud + CFF.

**Bemerkungen/Erklärungen zur Tabelle / Remarques/explications concernant le tableau**

füllt ARE vorweg aus / rempli au préalable par l'ARE  
 ist von Agglomération auszufüllen / est rempli par l'agglomération  
 wird von IF-Administration/ARE ausgefüllt werden / sera rempli par l'administration du Fonds d'infrastructure/ARE

**B restl. Ma It. LV und PB - Massnahmen (wenn nicht schon vollständig und nachvollziehbar im Agglomerationsprogramm integriert) / B Me voir AcPr et rap ex. - Mesures (si elles ne sont pas encore complètes et intégrées de manière logique dans le projet d'agglomération)**

**B1-, Be1, n d IFm f M B1**

B1 (vgl. Leistungsvereinbarung Kapitel 3.4 / voir accord sur les prestations, chap. 3.4 )

Be1 (vgl. Prüfbericht 2009 Kapitel 5.3 / voir Rapport d'examen de la Confédération, chap. 5.3)

n d IFm f M B1 Durch andere Mittel finanzierbare Massnahmen (vgl. Prüfbericht 2009 Kapitel 5.4) Liste der Massnahmen B im Bereich Schiene, welche nicht für eine finanzielle Beteiligung des Bundes aus dem Infrastrukturfonds vorgesehen sind, sondern für eine andere Finanzierung geprüft werden (Anhang 18 der Botschaft über die Freigabe der Mittel ab 2011 für das Programm Agglomerationsverkehr) / Mesures pouvant être financées par d'autres sources de financement de la Confédération (voir Rapport d'examen de la Confédération, chap. 5.4) Liste des mesures B dans le domaine des rail pour lesquelles une participation financière de la confédération au travers du fonds d'infrastructures n'est pas prévue, mais pour lesquelles une autre source de financement est examinée (annexe 18 du Message relatif à l'arrêté fédéral sur la libération des crédits du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2011)

					N° mesure-Info			Etat des coûts d'investissement			Projets d'agglomération de 2 <sup>ème</sup> Generation				
					Catégorie de mesures			Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Partie intégrante	partie non-intégrante		
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (aggl)	Description de la mesure	Type	Cat.	Mobilité douce	Coût d'investissement	Priorité ABC	Coût état 2005 sans TVA	Priorité ABC	avec quelle logique est-ce représenté dans le projet d'agglomération (renvoi aux pages du projet d'agglomération de 2ème génération - (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère et largeur de la colonne inchangés)		(10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)
					Massn.-Info			Kostenstand Investitionskosten			Agglomerationsprogramm 2. Generation				
					Massn.-Kategorie			Angaben Einreichung Agglomeration (2007)		Überprüfung Bund 2009 und Leistungsvereinbarung		Bestandteil	Kein Bestandteil		
BFS-Nr	Kl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Massnahmennummer (Agglo)	Massnahme	Typ	Kat.	Langsamverkehr	Kosten Investitionen	Priorität ABC	Kosten (2005 exkl. MWST)	ABC	Wie nachvollziehbar im Agglomerationsprogramm dargestellt (Seitenverweis Agglomerationsprogramm 2. Gen. Gegebenenfalls Erläuterungen - max. 10 Zeilen pro Massnahme bei gleichbleibender Spalten- und Schriftgrösse)		Erläuterung (max. 10 Zeilen pro Massnahme bei ca. 10 cm Spaltenbreite- und Schriftgrösse 10)
6621	G	6621 Genève	6621.006		33-7 Extension du tramway : prolongement entre CERN (CH) et Saint-Genis-Pouilly centre	Tram	Tram		126	A	109.31	B	Mesure 33-7 intégrée en A dans le Projet d'Agglomération de 2nde génération : voir fiche de mesure et descriptif détaillé de l'annexe 4.		
6621	G	6621 Genève	6621.029		12-8 Rabattements TC sur les gares du réseau national dans le Canton de Vaud	4	4		14	A	12.22	B	Mesure 12-8 intégrée en A dans le Projet d'Agglomération de 2nde génération : voir fiche de mesure et descriptif détaillé de l'annexe 4.		
6621	G	6621 Genève	6621.063		13-7 Nouvelle halte ferroviaire à Châtelaine	1h	1		5	B	4.34	B	Mesure 13-7 reportée en C dans le Projet d'Agglomération de 2nde génération : voir fiche de mesure et descriptif détaillé de l'annexe 4. En effet, l'agrandissement de la gare principale de Cornavin est une étape préalable indispensable au développement de la branche Genève - La Plaine et à la création d'une nouvelle halte à Châtelaine.		
6621	G	6621 Genève	6621.076		35-15 Requalification de l'espace-rue sur la route de St-Julien, y.c aménagements pour bus	2s	7		25	B	21.82	B	Mesure de requalification liée au tram de Saint-Julien avec l'option initiale de passer par la route de Saint-Julien, qui a été intégrée dans la mesure 35-14 du tram de St Julien inscrite en A dans le Projet d'Agglomération de 2nde génération : voir fiche de mesure et descriptif détaillé de l'annexe 4.		
6621	G	6621 Genève	6621.077		36-3-4 Prolongement de l'axe TC entre MICA et la Gare d'Annemasse	4e	4		8	B	6.98	B	Mesure éclatée en 2 mesures . 36-3-7 "aménagements pour ligne de bus" côté français (en A du projet d'agglomération 2nde génération) . 36-3-4 "aménagements pour ligne de trolleybus" de part et d'autre de la frontière (en B du Projet d'agglomération 2nde génération) => voir fiches de mesure et descriptifs détaillés de l'annexe 4.		

					N° mesure-Info		Etat des coûts d'investissement				Projets d'agglomération de 2 <sup>ème</sup> Generation			
					Catégorie de mesures			Indications lors de la remise par l'agglomération (2007)		Examen de la Confédération 2009 et accord sur les prestations		Partie intégrante	partie non-intégrante	
OFS-n°	Cl.	Agglomération (2000)	Code ARE	Mesure - n° (aggl.)	Description de la mesure	Type	Cat.	Mobilité douce	Coût d'investissement	Priorité ABC	Coût état 2005 sans TVA	Priorité ABC		
6621	G	6621 Genève	6621.125		Concept mobilité douce liste B	3be	3	bench	20		17,45	B	avec quelle logique est-ce représenté dans le projet d'agglomération (renvoi aux pages du projet d'agglomération de 2ème génération - (10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère et largeur de la colonne inchangés)	
													(10 lignes max. par mesure, taille de la police de caractère: 10, largeur de la colonne: 10 cm)  12-10 Accessibilité modes doux de la gare de Coppet: prolongement du passage sous-voie à Coppet: mesure intégrée en A dans le Projet d'Agglomération de 2nde génération  31-3 Accessibilité modes doux des gares principales dans le canton de Vaud: passerelle entre Prangins et Nyon: mesure intégrée en A dans le Projet d'Agglomération de 2nde génération  31-4 Accessibilité modes doux des gares principales dans le canton de Vaud: nouveau passage sous-voie à Nyon: mesure regroupée, en A, avec la 31-3 dans le projet d'aggl. 2.  31-5 "Accessibilité modes doux des gares principales dans le canton de Vaud: nouveau passage sous-voie à Gland". Cette mesure a été éclatée en 2 mesures : . 31-5 : "passage sous voie Est" (en A du projet d'agglomération 2nde génération) . 31-6 "passage sous voie Ouest" (en B du projet d'agglomération 2nde génération).	

**Bemerkungen/Erklärungen zur Tabelle / Remarques/explications concernant le tableau**

füllt ARE vorweg aus / rempli au préalable par l'ARE  

 ist von Agglomeration auszufüllen / est rempli par l'agglomération  

 wird von IF-Administration/ARE ausgefüllt werden / sera rempli par l'administration du Fonds d'infrastructure/ARE